



Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau d'irrigation

Bassin du Lot

Rapport annuel 2019

Service commun OU du sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430 avenue Jean Jaurès
46000 Cahors

Tél: 05 65 23 22 81



Opération réalisée avec
le concours financier de
l'agence de l'eau Adour-Garonne
www.eau-adour-garonne.fr

Sommaire

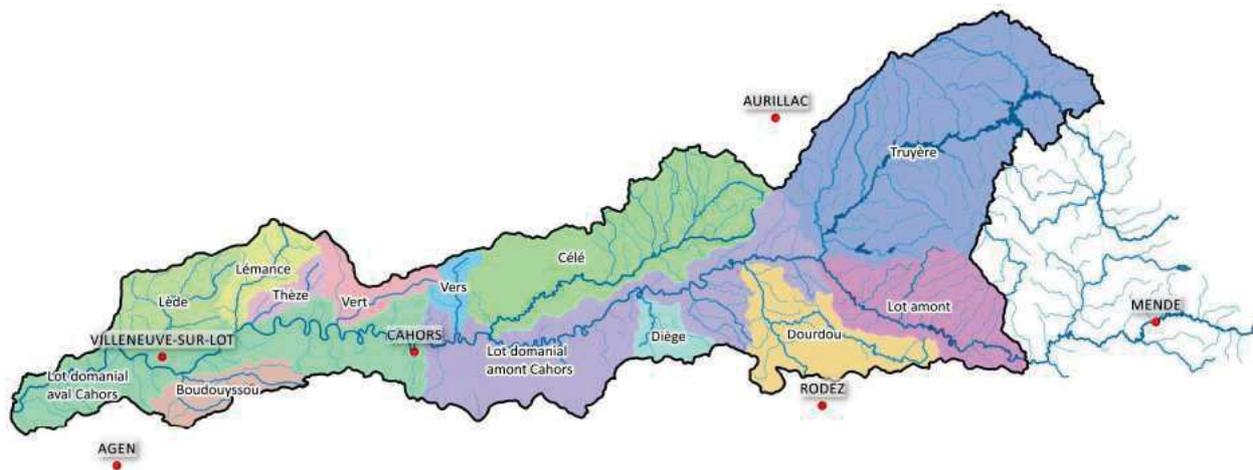
Préambule.....	4
I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	5
1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP).....	5
2- Délibérations prises en 2019.....	6
3- Règlement intérieur de l'OU Lot.....	6
4- Contestations formées contre les décisions de l'OU.....	6
5- Base de données.....	6
6- Divers.....	7
II- La campagne d'irrigation 2019.....	8
1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale.....	8
2- Préparation et déroulé de la campagne estivale.....	10
3- Mesures de crise prises durant la campagne.....	11
4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.....	13
Annexe 1 : arrêté inter-préfectoral n°E-2016-222 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Lot.....	14
Annexe 2 : arrêté inter-préfectoral n°E-2018-50.....	15
Annexe 3 : relevé de décisions du comité de gestion de l'OU Lot du 19 décembre 2018.....	16
Annexe 4 : extrait des délibérations adoptées durant l'année 2018.....	17
Annexe 5 : règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	18
Annexe 6 : tableau comparatif, pour chaque irrigant, des besoins de prélèvements exprimés, du volume alloué et du volume prélevé à chaque point de prélèvement.....	19

Préambule

La Chambre d'Agriculture du Lot a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Lot par arrêté interdépartemental le 31 janvier 2013.

L'Organisme Unique Lot gère les autorisations de prélèvement pour tous les types de ressource en eau et pour l'ensemble des préleveurs irrigants de son périmètre. Celui-ci s'étend sur 6 départements : l'Aveyron, le Cantal, la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

Périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau du sous-bassin Lot



Conformément à l'article R.211-112 du code de l'environnement, les missions de l'Organisme Unique du sous-bassin du Lot (OU Lot) sont :

- Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation ;
- Arrêter chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé ainsi que les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau ;
- Donner son avis sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement dans le périmètre ;
- Transmettre au préfet un rapport annuel en deux exemplaires, permettant une comparaison entre l'année écoulée et l'année qui la précédait et comprenant notamment :
 - Les délibérations de l'Organisme Unique de l'année écoulée ;
 - Le règlement intérieur de l'Organisme Unique ou ses modifications intervenues au cours de l'année ;
 - Un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement ;
 - L'examen des contestations formées contre les décisions de l'Organisme Unique ;
 - Les incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en œuvre pour y remédier.

I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot

1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP)

Le 10 août 2016, l'Organisme Unique Lot a obtenu une Autorisation Unique Pluriannuelle sur l'ensemble de son périmètre pour une durée de 6 ans (annexe 1).

Cet arrêté prévoit la réalisation de prescriptions selon un calendrier précis tout au long des six années de sa validité.

Le tableau ci-dessous présente les prescriptions dites courantes à réaliser en 2019 par l'Organisme Unique Lot ainsi que certaines dates clés de l'année écoulée.

Prescription / Evénement	Échéance	Réalisation
Rapport annuel au Préfet	31 janvier 2019	Déposé
Dépôt du plan annuel de répartition		Déposé
Dépôt des tours d'eau (Thèze, Vert, Diège, Dourdou, Lède et Lémance non réalimentées)	15 février 2019	Déposés pour Thèze, Vert, Dourdou et Diège
Calendrier recouvrement redevance	Juillet 2019	Déposé
Comité technique		7 juillet 2019
Annonce légale recensement besoins	Septembre 2019	Réalisée
Comité de gestion		8 Novembre 2019
Envoi des enquêtes de recensement du PAR 2020/2021		12 novembre 2019

Le tableau ci-dessous présente les prescriptions d'ordre général restantes à réaliser par l'Organisme Unique Lot ainsi qu'un état d'avancement des réponses apportées.

Prescription	Échéance	Date de réalisation
Sur 21 MESU en état moins que bon et pression irrigation significative : identifier les économies d'eau pour diminuer la pression irrigation	31 janvier 2018	En attente de la réalisation du recensement des retenues afin de préciser le paysage. Action qui se fera dans la continuité
Recensement et caractérisation des retenues	31 mai 2021	Méthode validée. L'enquête devrait démarrer début 2020
Bilan à mi-parcours / Rapport d'étape	31 décembre 2018	Repoussé à 2019 par M. le Préfet de Bassin Adour-Garonne. Travail réalisé en commun avec la DREAL Occitanie (en cours de finalisation)

Lors du dernier comité technique, plusieurs décisions ont été prises à savoir :

- La méthode pour l'enquête sur les retenues d'irrigation du périmètre de l'OUGC a été définitivement validée. Elle démarrera début 2020 une fois les informations mises à jour avec le prochain PAR. De plus toutes les données des DDT du bassin ont été regroupées et croisées. La priorisation se fera finalement par l'amont du bassin (département Aveyron et Cantal), pour

redescendre vers l'aval en 2 ou 3 étapes.

- L'enquête sur les 21 MESU en pression significative pourra être lancée une fois les données sur les retenues de ces sous-bassins mises à jour. Il faudra d'ailleurs recalculer avec la DREAL et l'Agence de l'eau si ces 21 MESU ont évolué depuis la mise à jour effectuées entre 2018 et 2019.

- Le bilan à mi-parcours a été remplacé par un rapport d'étape suite à une rencontre entre les Chambres régionales d'agriculture d'Adour-Garonne et le préfet coordonnateur de bassin. Un travail en commun entre la DDT coordinatrice, l'OUGC et la DREAL Occitanie a donc été mené dès cet été. A ce jour, il reste des détails à finaliser concernant les fiches rendues via ce rapport d'étapes.

Il a été constaté qu'une demande de modification des volumes de l'AUP devra être faite pour le prochain PAR (2021-2022). En effet, l'enquête sur les retenues va certainement entraîner des basculements en double sens cours d'eau-retenues déconnectées.

De plus une hausse du volume AUP sera demandée sur 2 périmètres élémentaires, à savoir :

- Truyère en retenues déconnectées étiage pour 50 000 m³ : pour cause d'une nouvelle retenue autorisée.

- Lémance en nappe déconnectée étiage pour 70 000 m³ : pour cause d'un prélèvement d'une ASA recensé sur le périmètre de l'OUGC non connu jusqu'à ce jour.

2- Délibérations prises en 2019

Le comité de gestion, organe de gouvernance du service commun, s'est réuni le 8 novembre 2019 à Cahors.

Le compte-rendu de cette réunion est fourni en annexe 3.

Lors de ce comité, la délibération relative au mode de calcul de la redevance OU 2020 a été adoptée suite à un vote (annexe 4).

3- Règlement intérieur de l'OU Lot

Le règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot adopté le 20 décembre 2017 est présenté en annexe 5.

Il n'est pas été modifié au cours de l'année 2019.

4- Contestations formées contre les décisions de l'OU

Lors de l'année 2019, aucune contestation n'a été formée contre les décisions de l'Organisme Unique Lot.

5- Base de données

En fin d'année 2019, l'OUGC Lot a pris la décision d'enregistrer le prochain PAR sur le logiciel national GESTEA. L'ensemble de la base de données a donc été transféré sur cet outil.

Plusieurs semaines de travail ont été nécessaires afin de compléter au maximum la base initiale et la formater pour le canevas d'entrée.

En effet, plusieurs champs à renseigner sont obligatoires pour correspondre au format SANDRE.

Il a fallu ensuite faire les différents tests de la base sur le logiciel. A ce jour, toutes les données sont enregistrées sur ce logiciel et il servira au transfert des prochains PAR de l'OUGC dont le PAR 2020-2021.

Ce travail conséquent a permis, entre autres, de compléter encore plus la base de données OUGC (notamment concernant les coordonnées des prélèvements, les parcelles cadastrales ou encore les types de prélèvements).

6- Divers

L'OUGC a donné son avis sur la création de 8 ouvrages, essentiellement en Lot-et-Garonne. Un avis favorable a été donné à tous les pétitionnaires.

II- La campagne d'irrigation 2019

L'étiage 2019 a fait suite à un printemps assez sec qui n'a pas permis un remplissage optimum des retenues. Il a donc démarré précocément et duré tout l'été, entraînant de nombreuses restrictions d'usage sur tout le périmètre.

L'année 2019 a été marquée par 2 périodes de canicule : en juin puis en août, lors desquelles des températures de plus de 40°C ont été régulièrement enregistrées en journée. La première vague de chaleur a fait souffrir les cultures à peine levées, dont certaines ont été perdues.

Hormis sur les affluents, la rivière Lot a permis de satisfaire aux besoins de l'agriculture.

La situation sur la Lède a de nouveau été extrêmement tendue.

1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale

Les volumes prélevés ont été transmis à l'OU Lot par les préleveurs à l'aide du formulaire de demande des besoins pour la campagne suivante.

Les tableaux présentant un comparatif, pour chaque irrigant, entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement pour la campagne 2019 sont disponibles en annexe 6.

Le tableau suivant présente les volumes prélevés en été 2019 par unité de gestion et type de ressource comparé aux volumes autorisés.

Eté 2019	EAUX SOUTERRAINES			EAUX SUPERFICIELLES			PLAN D'EAU DECONNECTE		
	V demandé 2019	V prélevé 2019	V autorisé 2019	V demandé 2019	V prélevé 2019	V autorisé 2019	V demandé 2019	V prélevé 2019	V autorisé 2019
BOUDOUYSSOU	9 500	1 122	9 500	609 500	281 336	603 300	2 599 780	1 301 594	2 517 530
CELE				546 000	263 110	546 000	816 400	605 685	816 400
DIEGE				31 050	6 730	31 050	623 800	251 470	623 800
DOURDOU				138 500	72 008	119 500	170 300	16 390	160 000
LEDE	14 000	0	14 000	979 030	236 924	855 879	6 411 497	3 927 348	3 983 018
LEMANCE	0	35 068	0	467 450	277 629	467 450	335 600	182 408	335 600
LOT AMONT				203 682	61 961	203 682	91 300	27 899	91 300
LOT DOMANIAL AMONT	1 000	500	1 000	2 994 272	2 539 413	2 989 472	932 500	360 039	931 000
LOT DOMANIAL AVAL	242 800	85 905	242 800	24 745 095	10 678 994	24 725 095	3 499 920	1 527 157	3 436 020
THEZE	1 040	0	1 000	226 200	143 678	226 200	125 700	83 175	119 700
TRUYERE				42 000	1 247	42 000	181 500	90 590	171 400
VERS				9 840	5 570	9 840			
VERT				85 000	10 037	85 000	24 000	6 580	24 000
TOTAL	268 340	122 595	268 300	31 077 619	14 578 637	30 904 468	15 812 297	8 380 335	13 209 768

Afin d'analyser au mieux les données ci-dessus, le tableau suivant montre le taux de retour des volumes prélevés par unité de gestion et type de ressource. Ce taux de retour est calculé à la date du 15 janvier. Les retours manquants ont fait l'objet de diverses relances.

Taux de retour V prélevé 2019	EAUX SOUTERRAINES	EAUX SUPERFICIELLES	PLAN D'EAU DECONNECTE
BOUDOUYSSOU	100%	78%	84%
CELE		88%	63%
DIEGE		78%	76%
DOURDOU		81%	90%
LEDE	100%	78%	77%
LEMANCE	100%	84%	77%
LOT AMONT		81%	90%
LOT DOMANIAL AMO	100%	89%	82%
LOT DOMANIAL AVAL	75%	77%	70%
THEZE	33%	82%	83%
TRUYERE		100%	85%
VERS		80%	
VERT		70%	71%
TOTAL	85%	82%	79%

2- Préparation et déroulé de la campagne estivale

En fin d'année 2018, des publications ont été faites dans les journaux agricoles des différents départements de l'OU Lot pour sensibiliser les préleveurs-irrigants à la nécessité d'effectuer une demande d'autorisation de prélèvement pour l'année à venir auprès de leur Organisme Unique référent.

Le 29 novembre 2018, un courrier a été adressé à chaque préleveur connu de l'OU du sous-bassin Lot accompagné de formulaires d'enquête des besoins et de recensement des volumes prélevés pré-remplis

En février 2019 puis en avril 2019, les préleveurs n'ayant pas retourné leurs demandes d'autorisation ont été relancés par mail et par courrier.

Ces relances ont été très espacées du fait du recrutement du chargé de mission OUGC qui s'est déroulé en début d'année 2019.

En 2019, la somme des demandes exprimées, en période d'étiage, par les préleveurs dépassaient le volume autorisé dans l'AUP en eaux superficielles sur 3 unités de gestion : le Dourdou, la Lède et le Vers.

Les règles de répartition adoptées par l'Organisme Unique Lot ont donc dû être mises en œuvre sur ces bassins.

En 2019, comme les années précédentes, les Chambres d'Agriculture du Lot et de l'Aveyron ont animé la mise en place de tours d'eau sur les bassins de la Thèze, du Vert, de la Diège et du Dourdou afin de limiter les pressions dues aux prélèvements sur ces cours d'eau.

3- Mesures de crise prises durant la campagne

Les Chambres d'Agriculture du Lot et du Lot-et-Garonne ont mis en ligne sur leurs sites internet les cartes ou les arrêtés de restrictions afin d'en informer les irrigants en cours de campagne.

Cette année, les bulletins d'irrigation des Chambres d'agriculture ont été rédigés par grands bassins versants afin de satisfaire à la demande de l'Agence de l'eau d'avoir une cohérence hydrographique.

Pendant la campagne d'irrigation, des bulletins d'information hebdomadaires ont été publiés contenant notamment :

- des conseils sur l'irrigation des cultures, basés sur les stades végétatifs, les relevés météorologiques et les sondes tensiométriques (état de l'eau dans le sol) des parcelles de référence, selon le protocole de gestion ;
- l'état de l'hydrologie ;
- les mesures de restriction.

Le tableau suivant présente la chronologie des restrictions prises dans chacun des départements de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot durant l'étiage 2019.

Sur les bassins de la Diège et du Dourdou, les tours d'eau de niveau 1 sont mis en œuvre à partir du 1^{er} juin quelque soit la climatologie de l'année.

État des restrictions de prélèvements sur les cours d'eau et les nappes sur le périmètre de l'OU Lot

Légende :

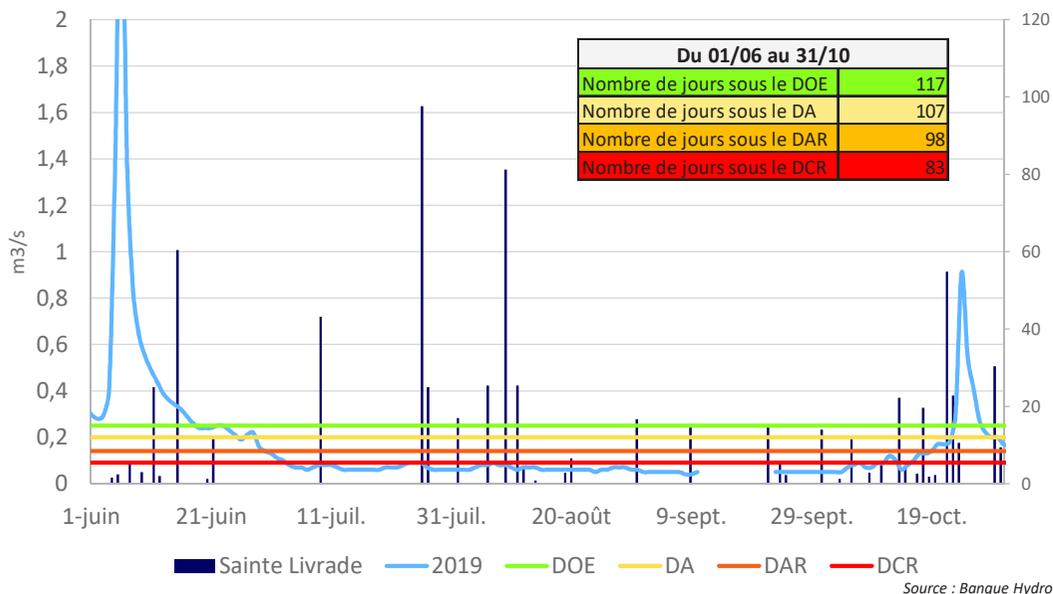
	Pas de restriction
	30 %
	50 %
	Interdiction totale des prélèvements (sauf dérogations prévues à l'article 5)

Département	Cours d'eau	Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre				Commentaires
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Aveyron	Diège	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Sous condition tour d'eau
	Dourdou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Sous condition tour d'eau
	Affluents Lot aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Affluents Lot amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Lot	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cantal	Truyère amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Lot	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dordogne	Lémance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lot	Lot	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Petits affluents du Lot (cf annexe arrêté)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Thèze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Sous condition tour d'eau
	Vert aval et Masse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Sous condition tour d'eau
	Vert amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Sous condition tour d'eau
	Vers et Rauze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Sagne (sous-bassin du Célé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Bervezou / Drauzou / Veyre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Célé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Lot-et-Garonne	Lède non réalimentée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Lède réalimentée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Lémance non réalimentée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Lémance réalimentée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Thèze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Sous condition tour d'eau
	Boudouyssou non réalimenté (yc Tancanne)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Boudouyssou réalimenté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Affluents du Lot non réalimentés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lot	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Tarn-et-Garonne	Tancanne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

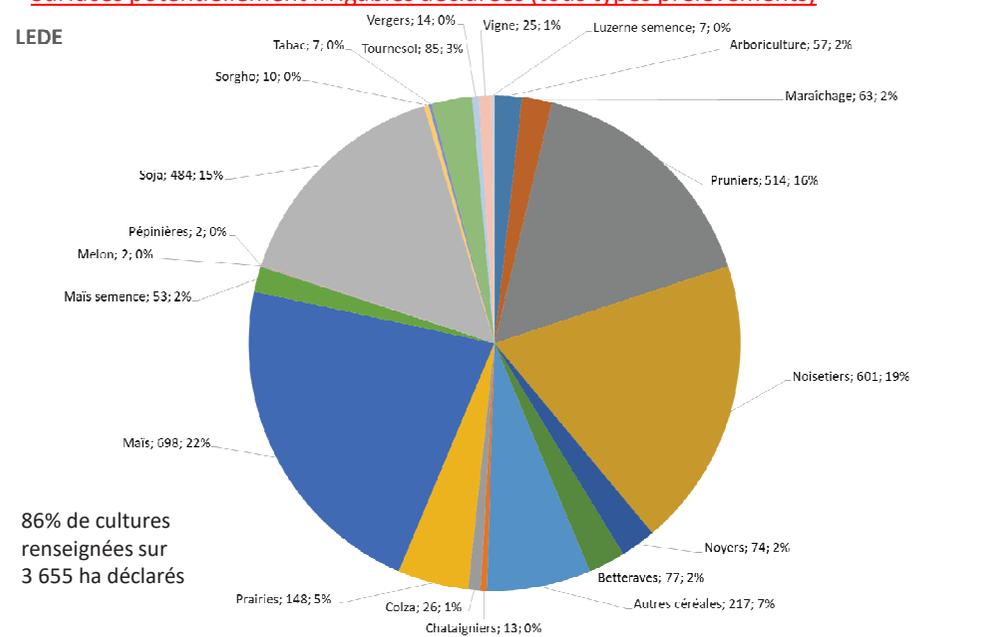
4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau

L'Organisme Unique Lot n'a été informé d'aucun incident ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.

Débits mesurés à Casseneuil (Lède)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

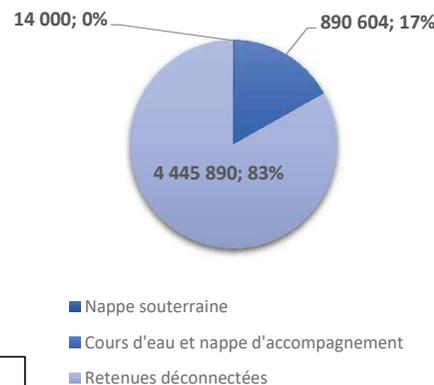


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	60
Nombre de lieux de pompages déclarés	80
Surface irrigable déclarée (ha)	64
Débit autorisé total (m3/h)	2 788
Volume autorisé total (m3)	890 604
Volume prélevé total (m3)	271 946

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition : la somme des volumes demandés a dépassé le volume AUP total sur ce périmètre en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Conformément à son Règlement Intérieur, l'OUGC a alloué un volume maximal à chaque préleveur pour ne pas que le volume homologué global ne dépasse le volume AUP.

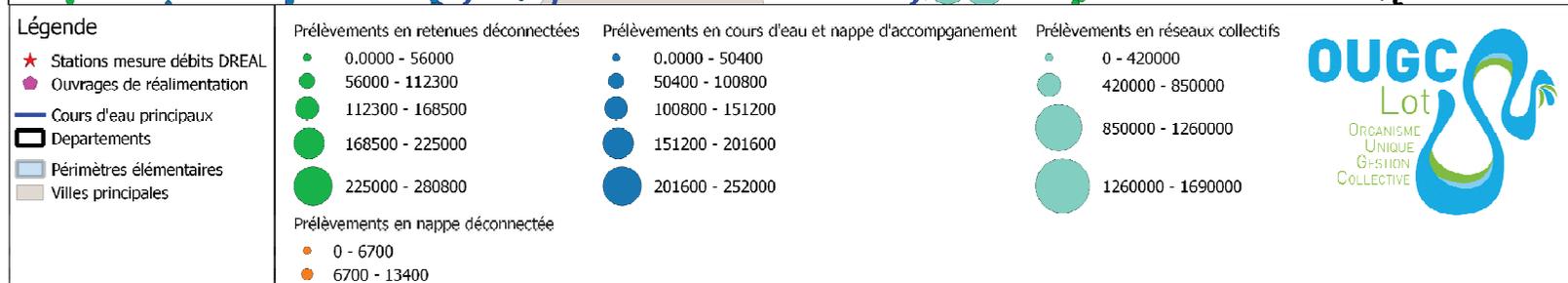
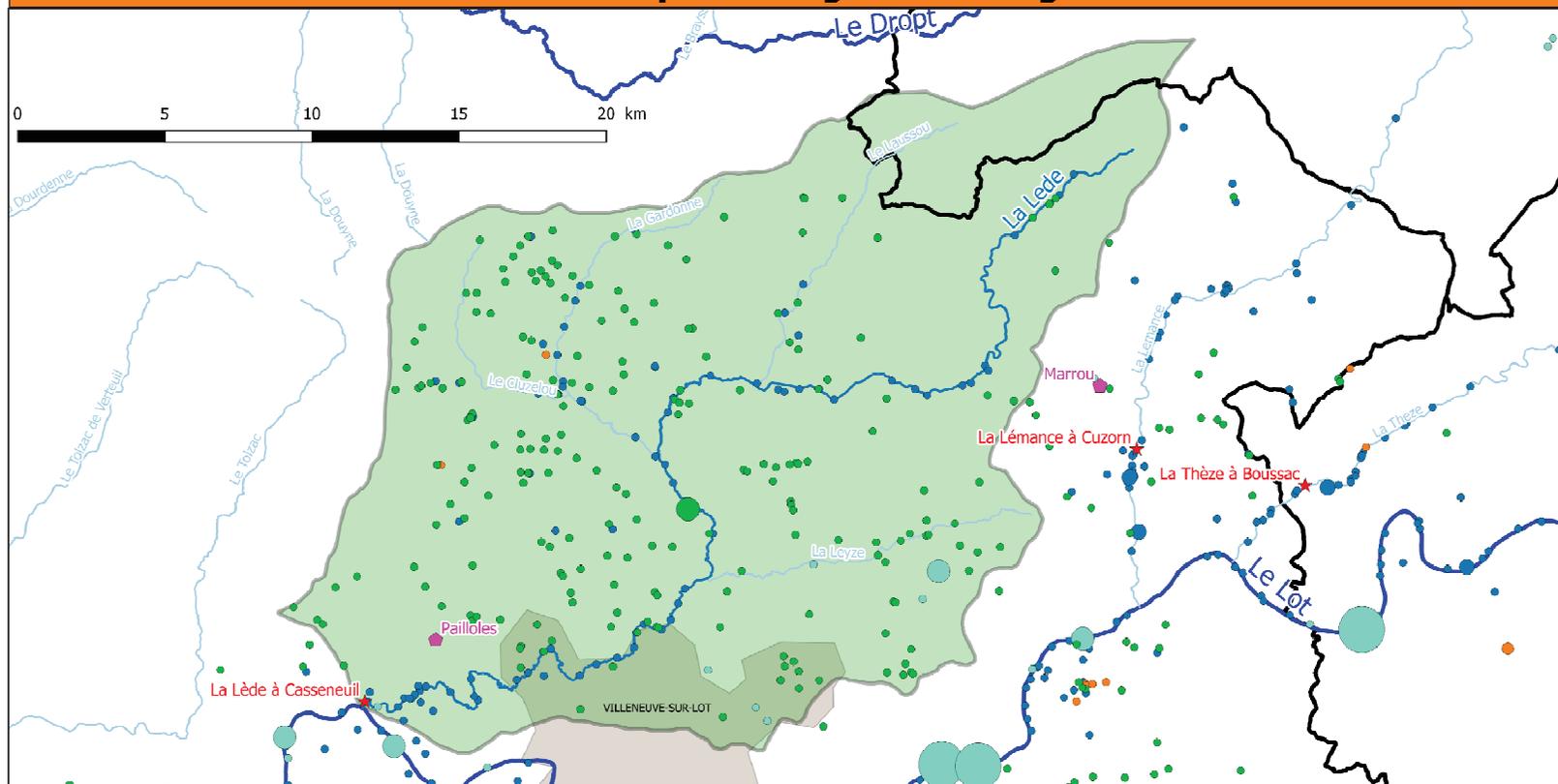
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Pailloles pour un volume autorisé d'environ 45 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 49 396 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

198 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 4,4 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

1 008 900 m³
en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont
 881 350 m³ pour du remplissage de plans d'eau,
 112 400 m³ pour de l'irrigation de printemps et
 15 150 m³ pour de l'antigel

209 500 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

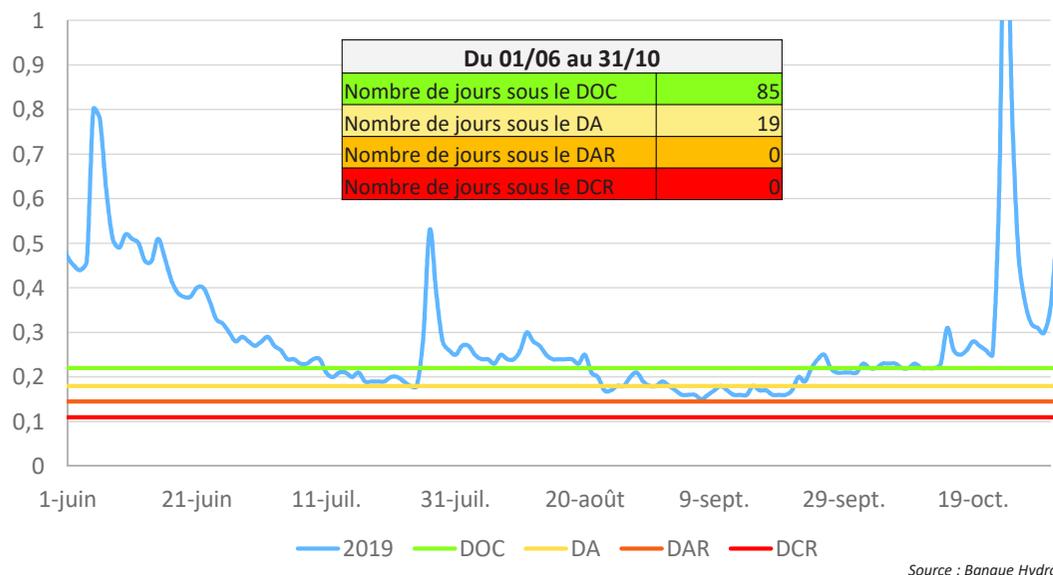


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

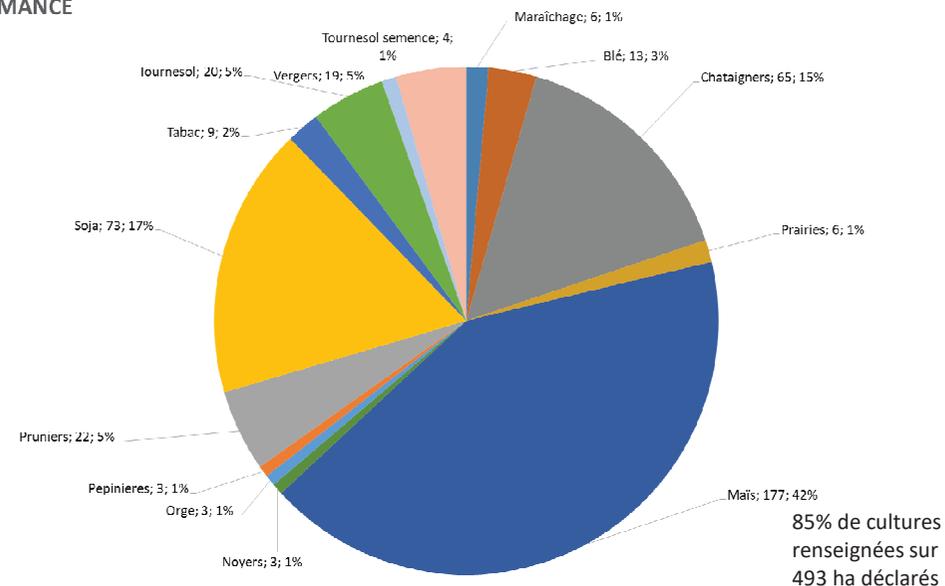
Avec le soutien financier de
 l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Cuzorn (Lémance)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

LEMANCE

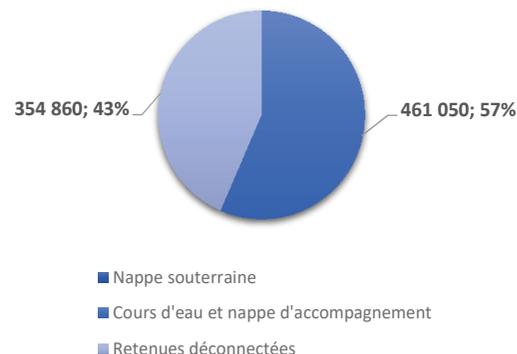


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	26
Nombre de lieux de pompages déclarés	40
Surface irrigable déclarée (ha)	232
Débit autorisé total (m3/h)	1 376
Volume autorisé total (m3)	461 050
Volume prélevé total (m3)	266 879

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

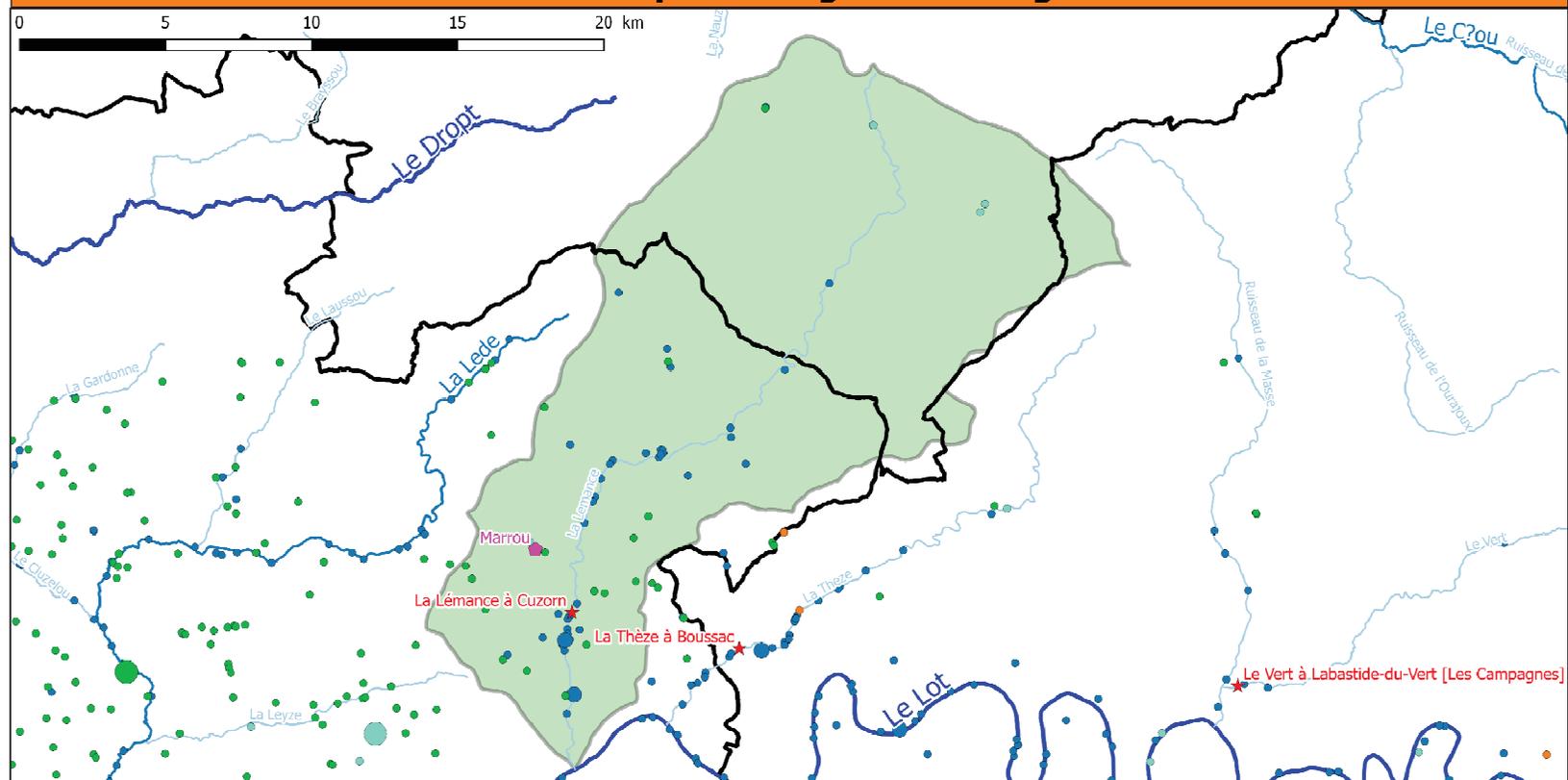
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Marrou pour un volume autorisé d'environ 270 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 46 105 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

19 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 354 860 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées
- 0.0000 - 56000
 - 56000 - 112300
 - 112300 - 168500
 - 168500 - 225000
 - 225000 - 280800
- Prélèvements en nappe déconnectée
- 0 - 6700
 - 6700 - 13400

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement
- 0.0000 - 50400
 - 50400 - 100800
 - 100800 - 151200
 - 151200 - 201600
 - 201600 - 252000

- Prélèvements en réseaux collectifs
- 0 - 420000
 - 420000 - 850000
 - 850000 - 1260000
 - 1260000 - 1690000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

29 400 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 25 000 m³ pour du remplissage de plans d'eau, 2 900 m³ pour de l'irrigation de printemps et 1 500 m³ pour de l'antigel

0 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Boudouyssou

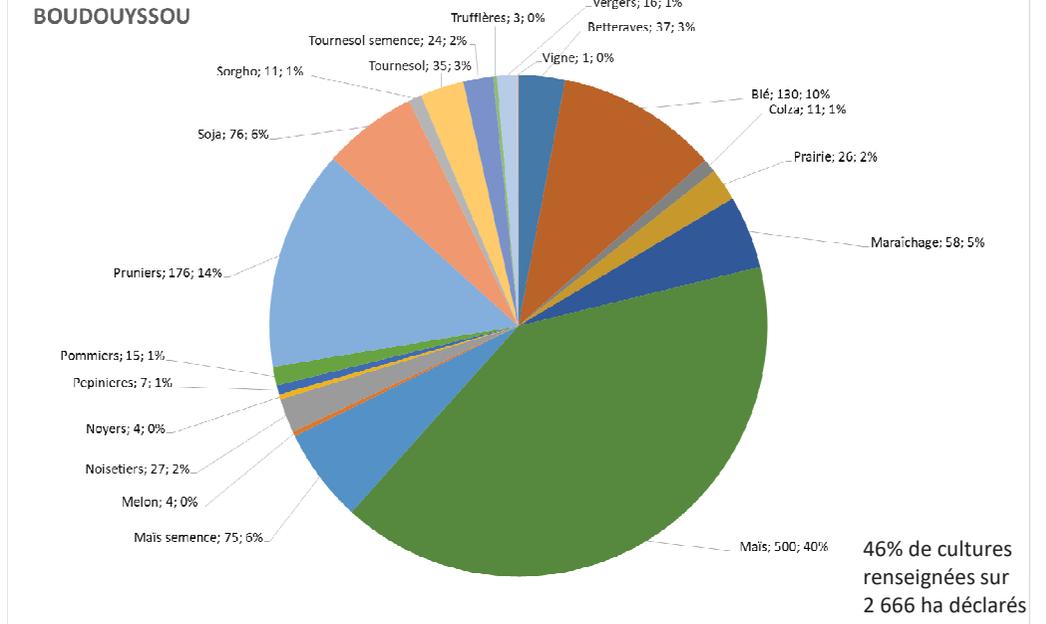
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2019

La Tancanne à Auradou (47)	
Date d'observation	Observation
25/06/2019	Ecoulement visible acceptable
10/07/2019	Ecoulement visible faible
24/07/2019	Ecoulement visible faible
06/08/2019	Ecoulement visible faible
27/08/2019	Assec
25/09/2019	Ecoulement visible faible
25/10/2019	Ecoulement visible faible

Source : OFB

A noter :
Station du réseau de suivi ONDE 47

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



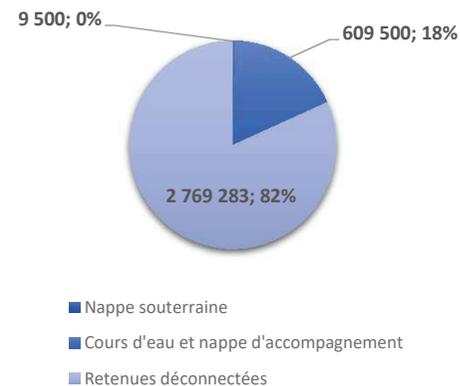
Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	30
Nombre de lieux de pompages déclarés	42
Surface irrigable déclarée (ha)	367
Débit autorisé total (m3/h)	1 449
Volume autorisé total (m3)	609 500
Volume prélevé total (m3)	300 363

90 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 2,8 Mm3

Répartition des volumes par type de ressource



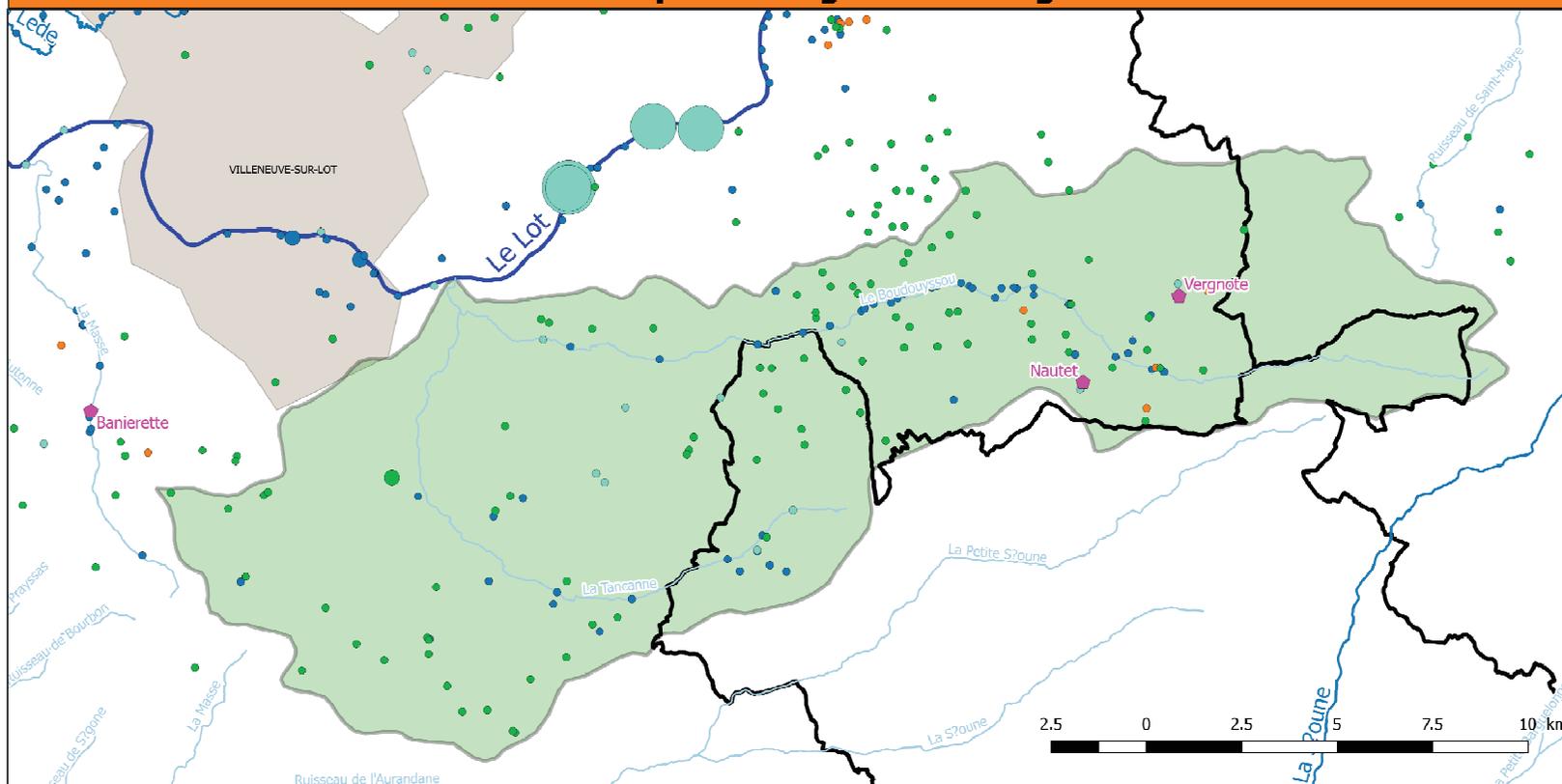
Plan Annuel de Répartition :

Rappel : il existe une zone réalimentée en aval des retenues de Vergnote et Nautet pour un volume autorisé d'environ 545 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 60 950 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées
- 0.0000 - 56000
 - 56000 - 112300
 - 112300 - 168500
 - 168500 - 225000
 - 225000 - 280800
- Prélèvements en nappe déconnectée
- 0 - 6700
 - 6700 - 13400

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement
- 0.0000 - 50400
 - 50400 - 100800
 - 100800 - 151200
 - 151200 - 201600
 - 201600 - 252000

- Prélèvements en réseaux collectifs
- 0 - 420000
 - 420000 - 850000
 - 850000 - 1260000
 - 1260000 - 1690000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

291 700 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 253 700 m³ pour du remplissage de plans d'eau, 36 500 m³ pour de l'irrigation de printemps et 1 500 m³ pour de l'antigel

118 200 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

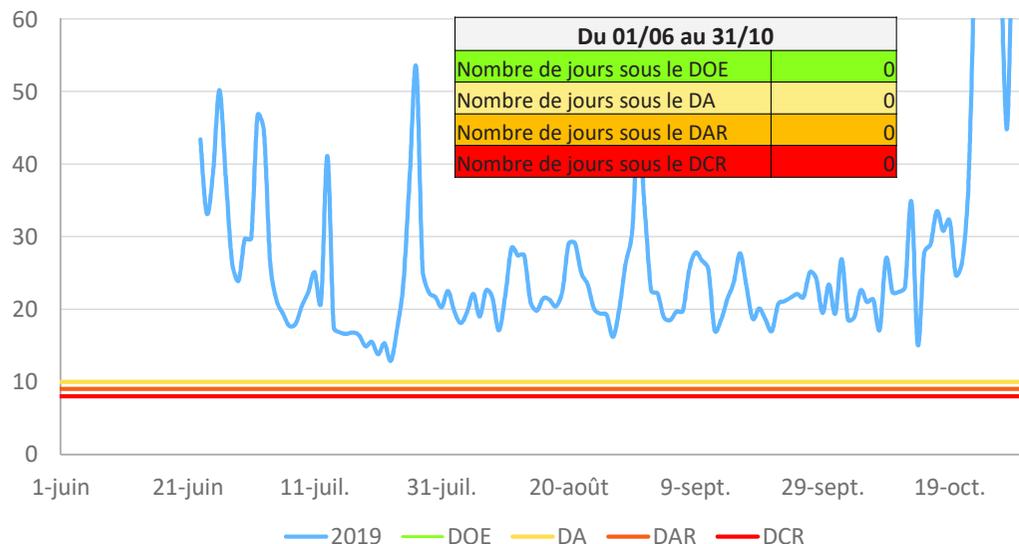


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

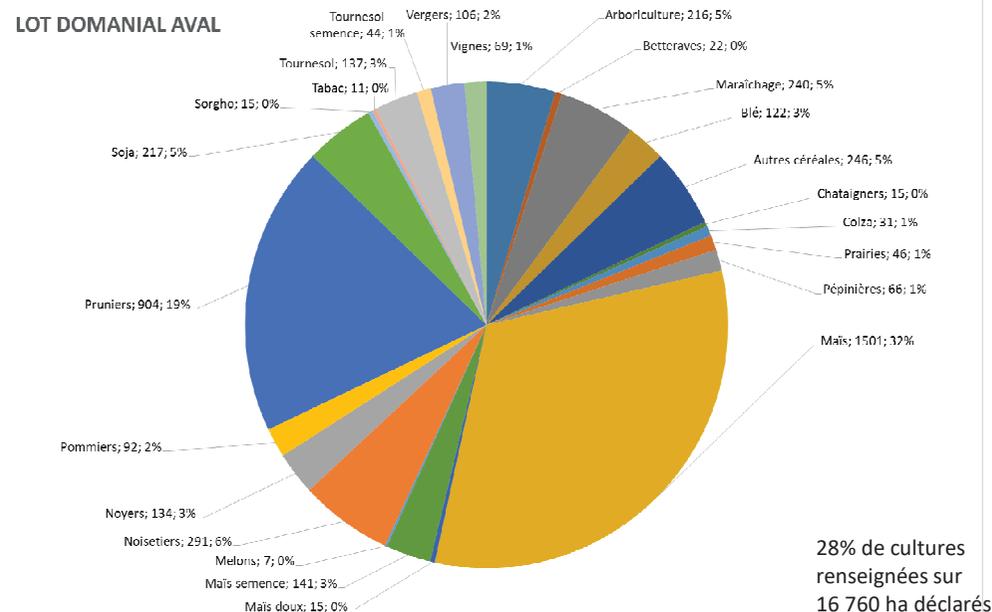
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Aiguillon (Lot domanial aval)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



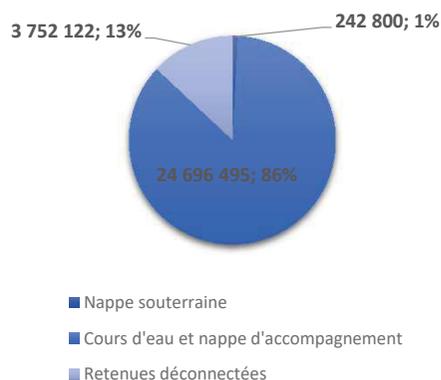
Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	239
Nombre de lieux de pompages déclarés	415
Surface irrigable déclarée (ha)	14 786
Débit autorisé total (m3/h)	40 351
Volume autorisé total (m3)	24 696 495
Volume prélevé total (m3)	15 854 983

118 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 3,75 Mm3

Répartition des volumes par type de ressource



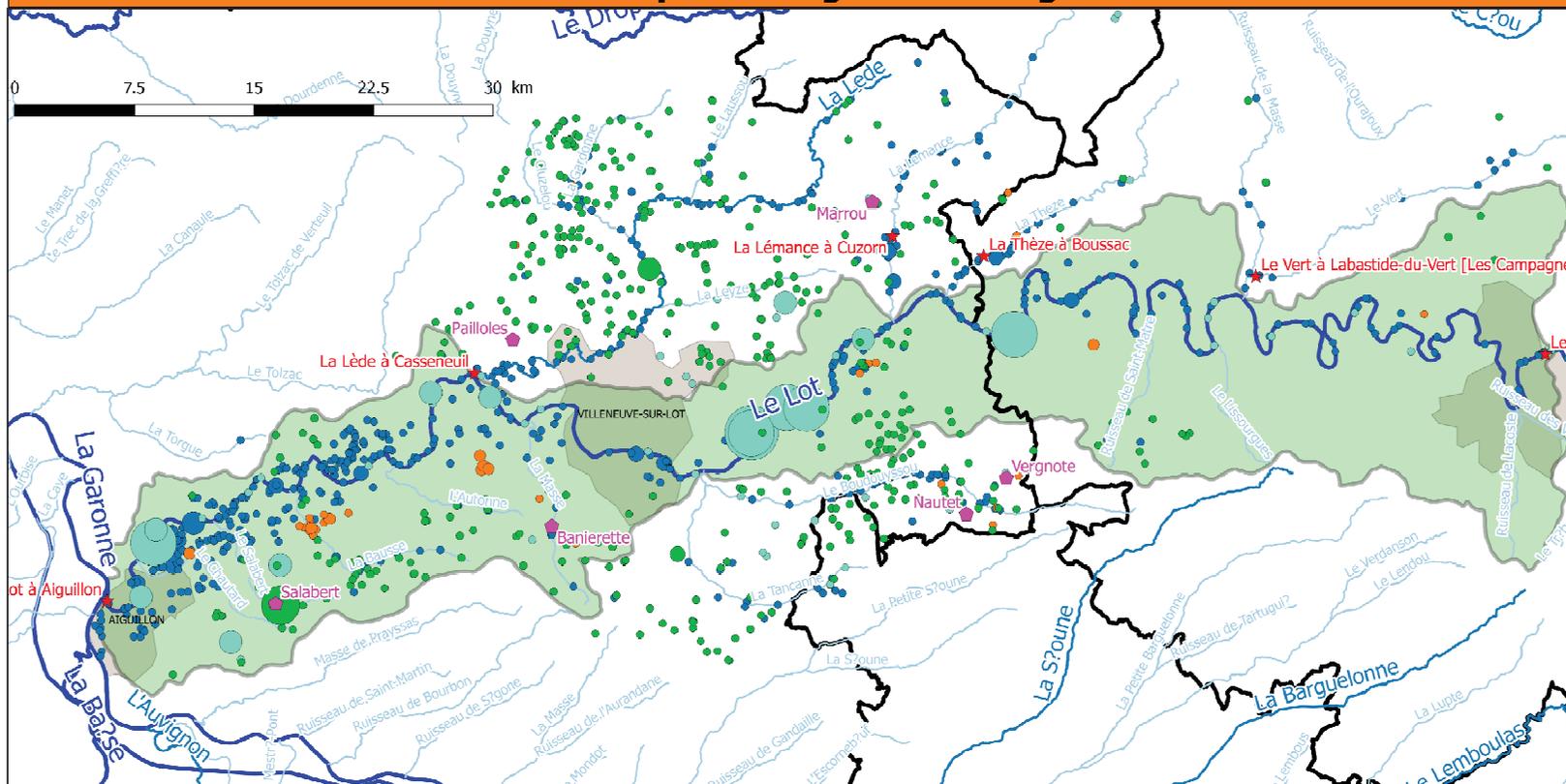
Plan Annuel de Répartition :

Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 690 767 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 309 233 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées
- 0.0000 - 56000
 - 56000 - 112300
 - 112300 - 168500
 - 168500 - 225000
 - 225000 - 280800
- Prélèvements en nappe déconnectée
- 0 - 6700
 - 6700 - 13400

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement
- 0.0000 - 50400
 - 50400 - 100800
 - 100800 - 151200
 - 151200 - 201600
 - 201600 - 252000

- Prélèvements en réseaux collectifs
- 0 - 420000
 - 420000 - 850000
 - 850000 - 1260000
 - 1260000 - 1690000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

3,6 Mm³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont environ 700 000 m³ pour du remplissage de plans d'eau, 2,4 Mm³ pour de l'irrigation de printemps et plus de 500 000 m³ pour de l'antigel

296 100 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

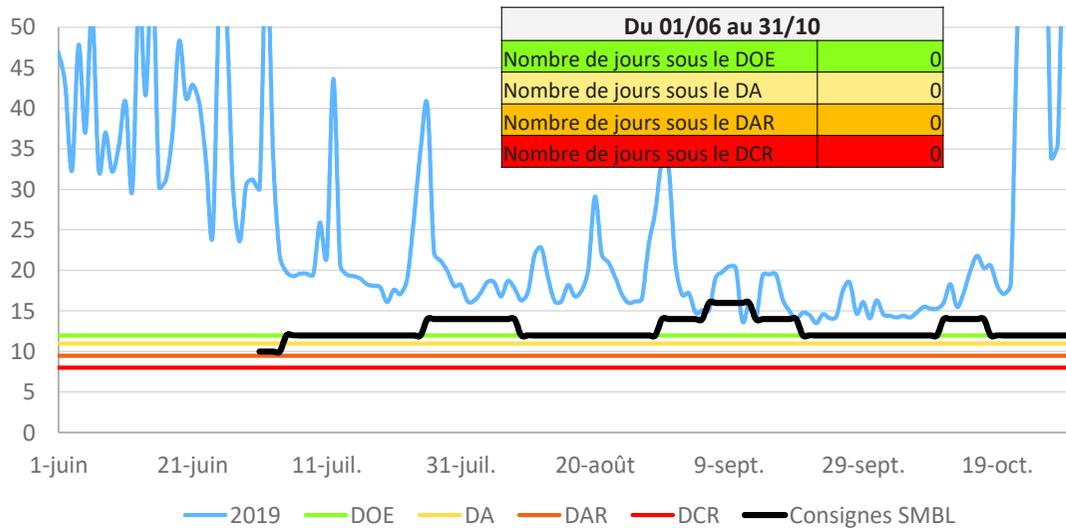


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

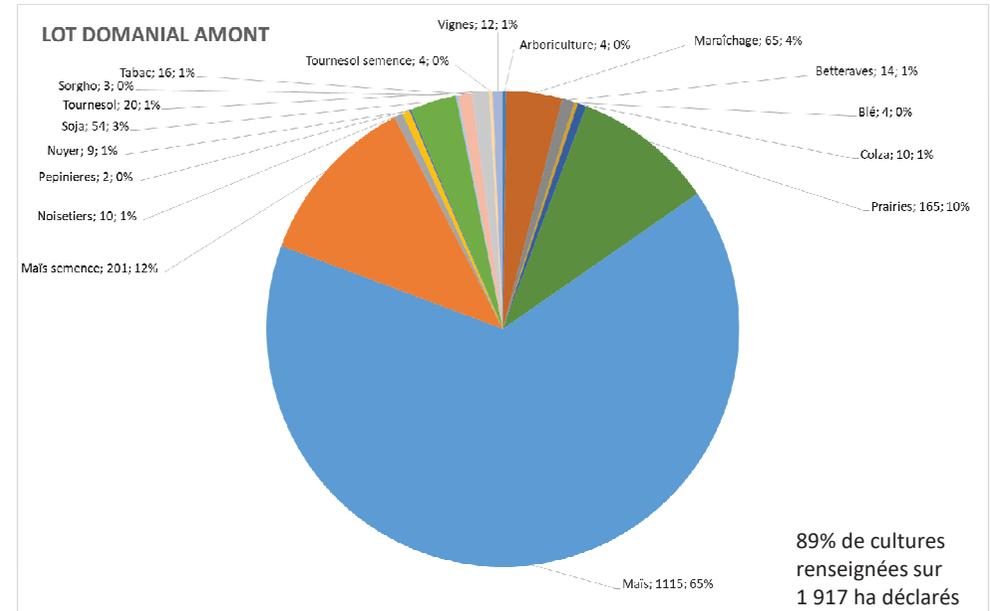
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Cahors (Lot domanial amont)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



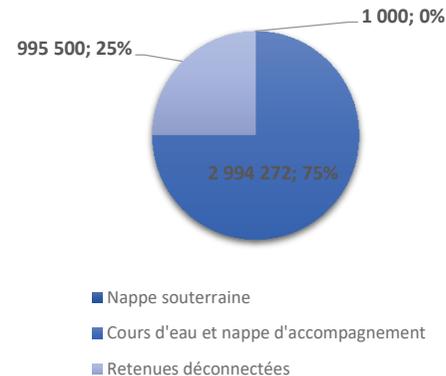
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	108
Nombre de lieux de pompages déclarés	200
Surface irrigable déclarée (ha)	1 264
Débit autorisé total (m3/h)	7 583
Volume autorisé total (m3)	2 994 272
Volume prélevé total (m3)	2 540 944

59 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 1 Mm3

Répartition des volumes par type de ressource



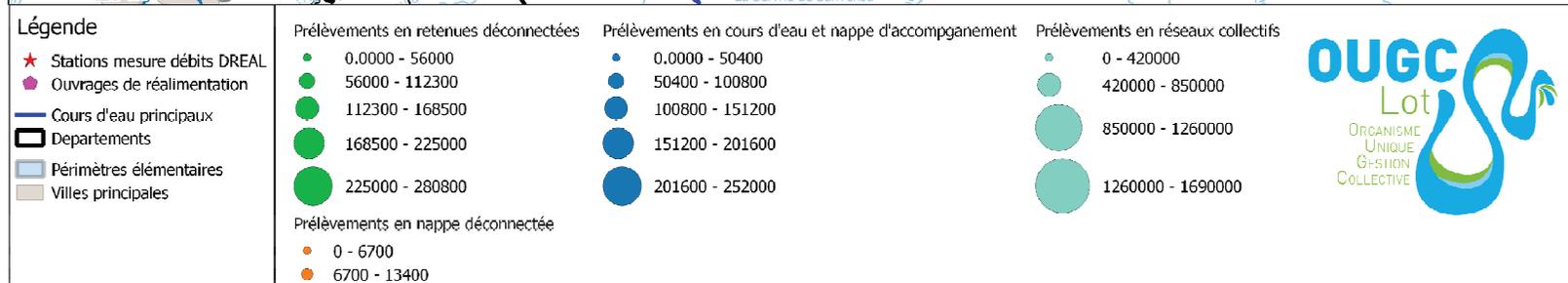
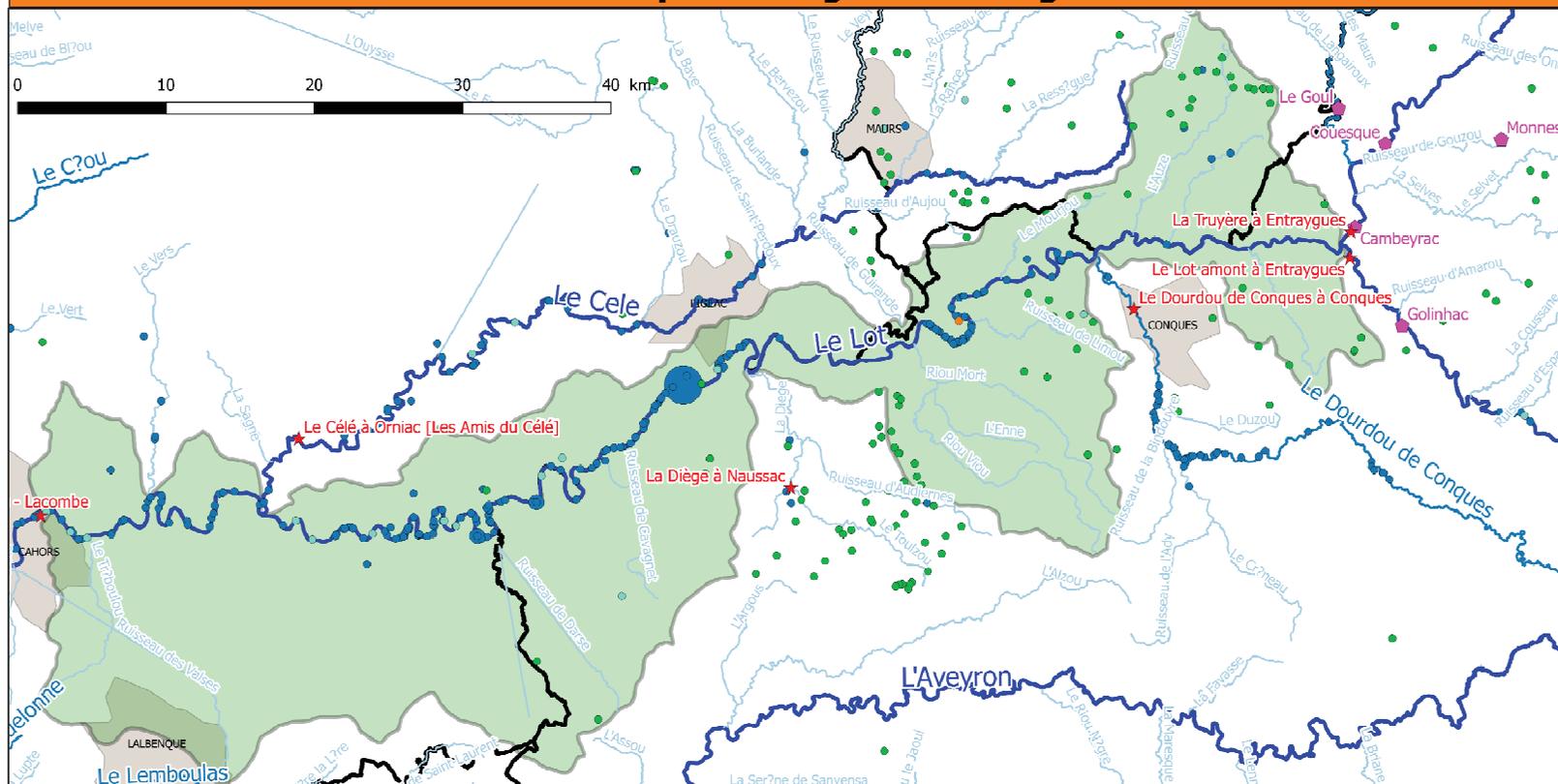
Plan Annuel de Répartition :

Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 690 767 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 309 233 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

273 500 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 2 000 m3 pour du remplissage de plans d'eau, 264 000 m3 pour de l'irrigation de printemps et 7 500 m3 pour de l'antigel

12 100 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

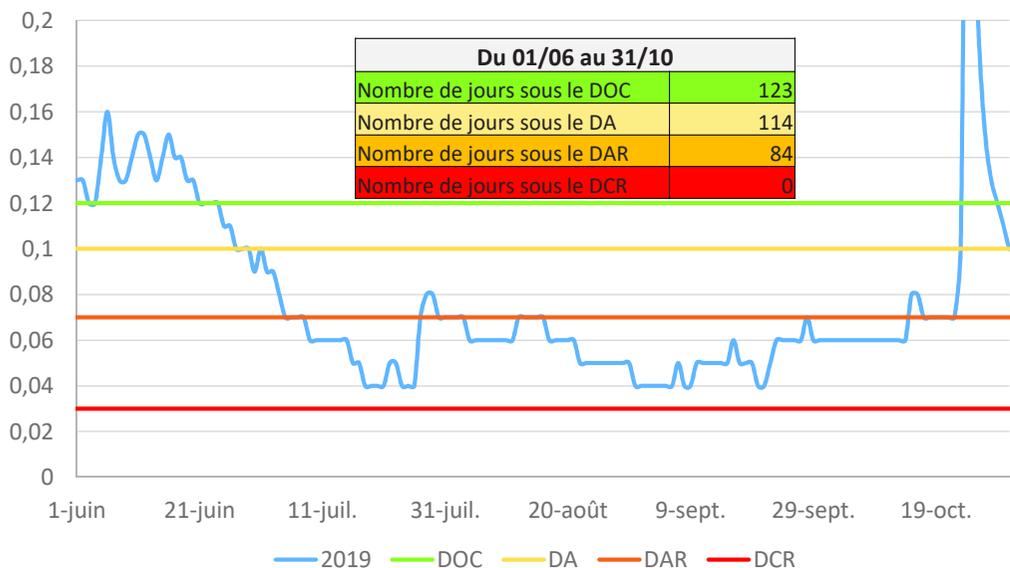


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

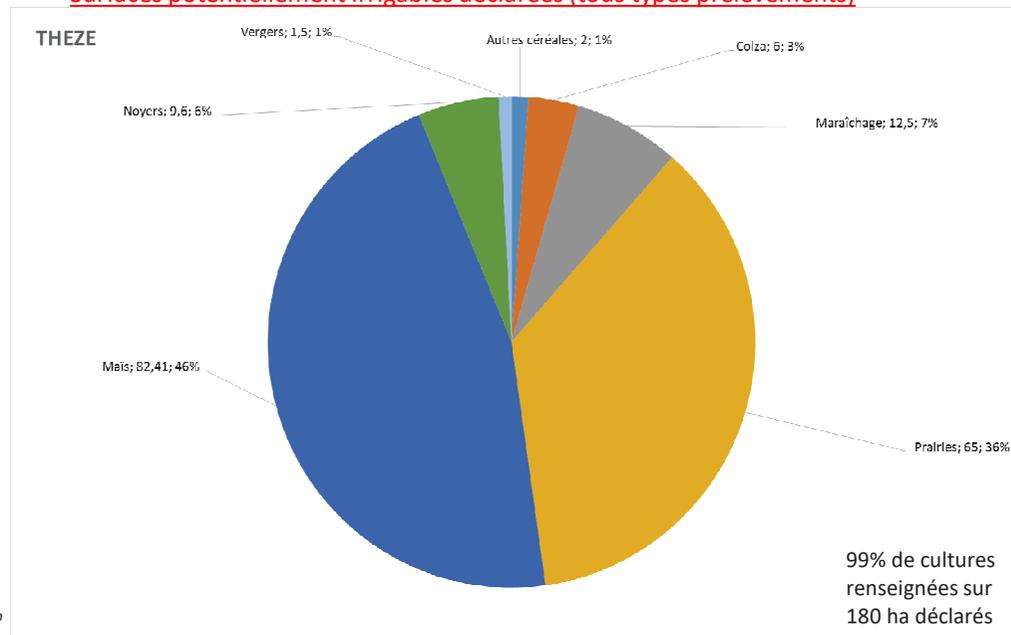
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Boussac (Thèze)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	18
Nombre de lieux de pompages déclarés	27
Surface irrigable déclarée (ha)	145
Débit autorisé total (m3/h)	911
Volume autorisé total (m3)	226 200
Volume prélevé total (m3)	144 478

Répartition des volumes par type de ressource



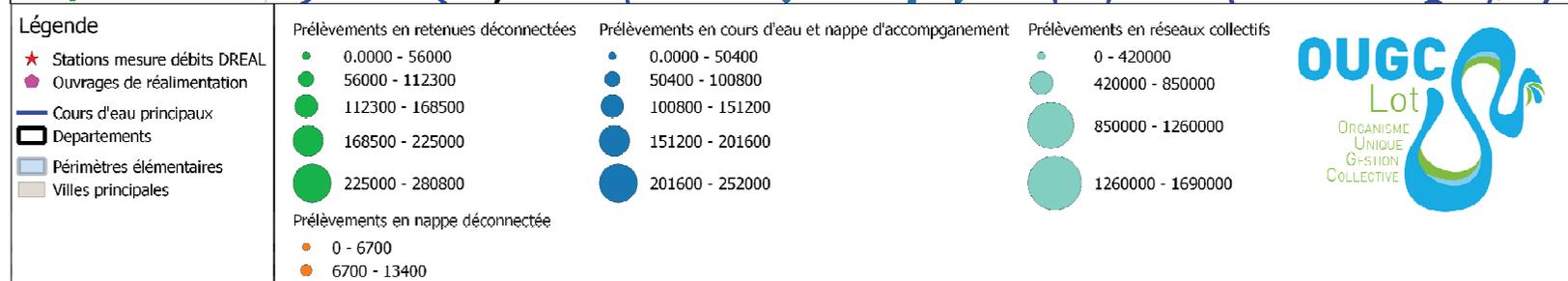
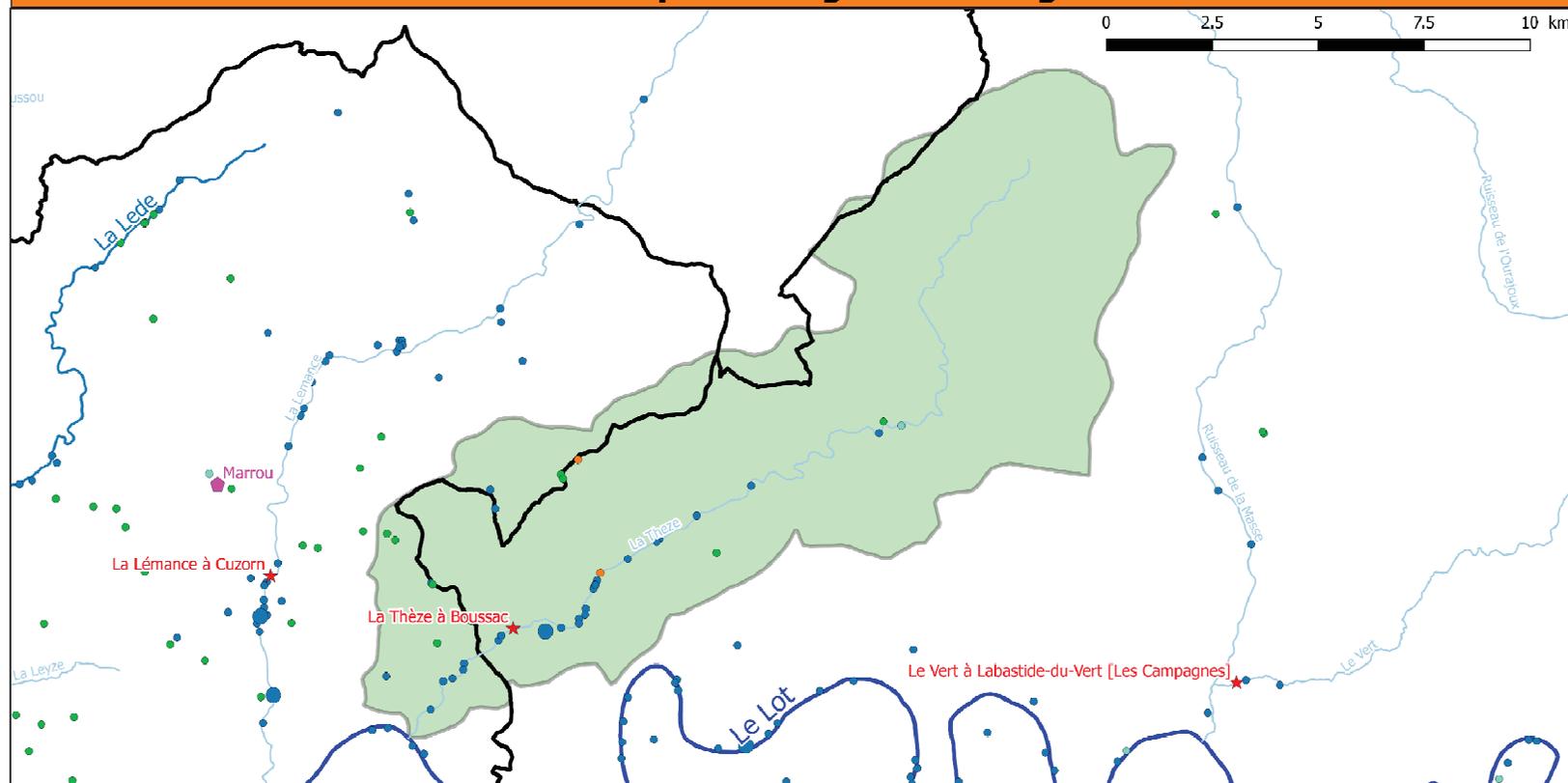
Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 22 620 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

8 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 128 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

2 810 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 300 m3 pour du remplissage de plans d'eau et 2 210 m3 pour de l'irrigation de printemps

25 000 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

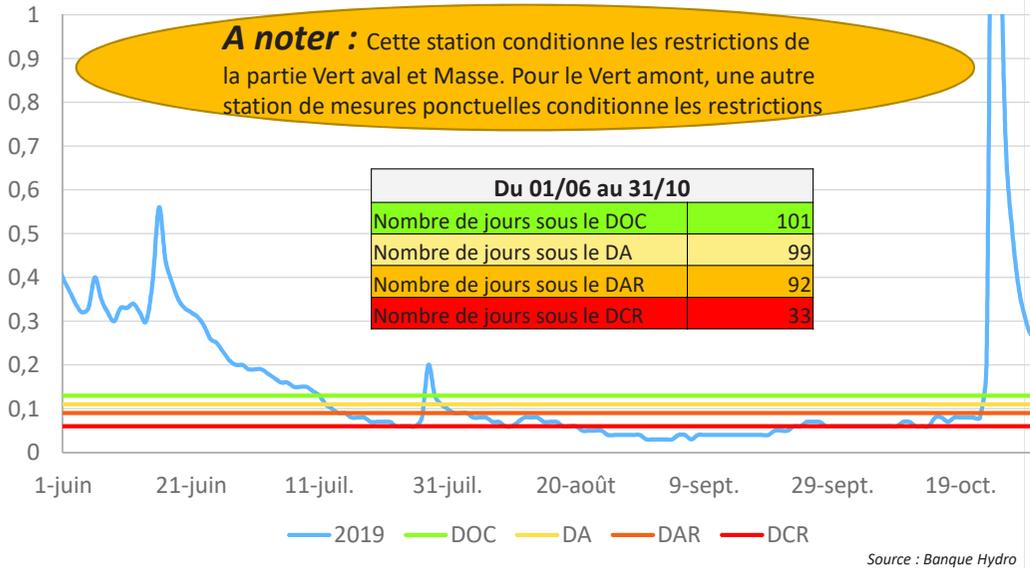


**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**

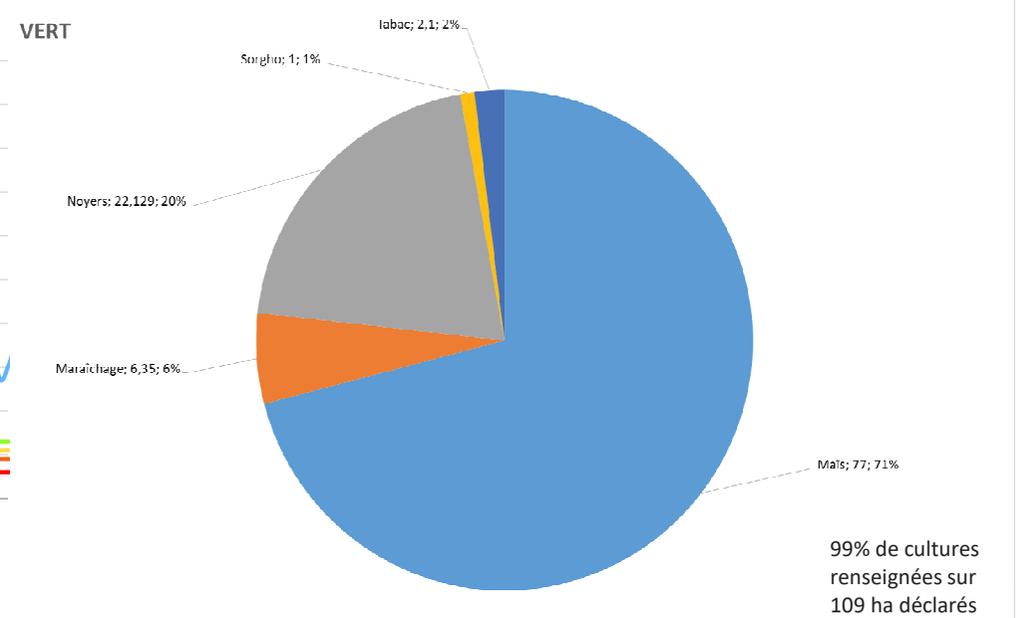
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Labastide du Vert (Vert)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



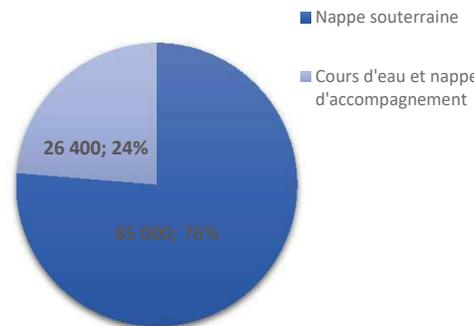
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	12
Nombre de lieux de pompages déclarés	17
Surface irrigable déclarée (ha)	86
Débit autorisé total (m3/h)	430
Volume autorisé total (m3)	85 000
Volume prélevé total (m3)	16 117

4 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 26 400 m3

Répartition des volumes par type de ressource

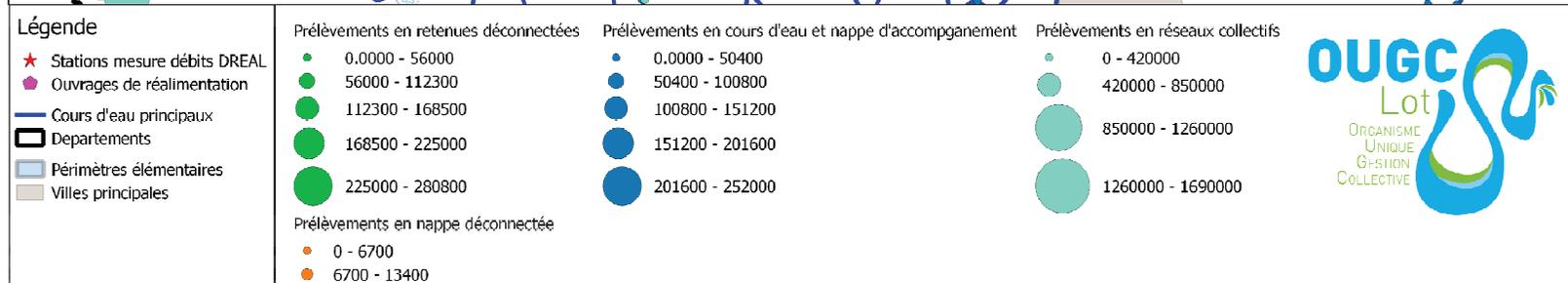
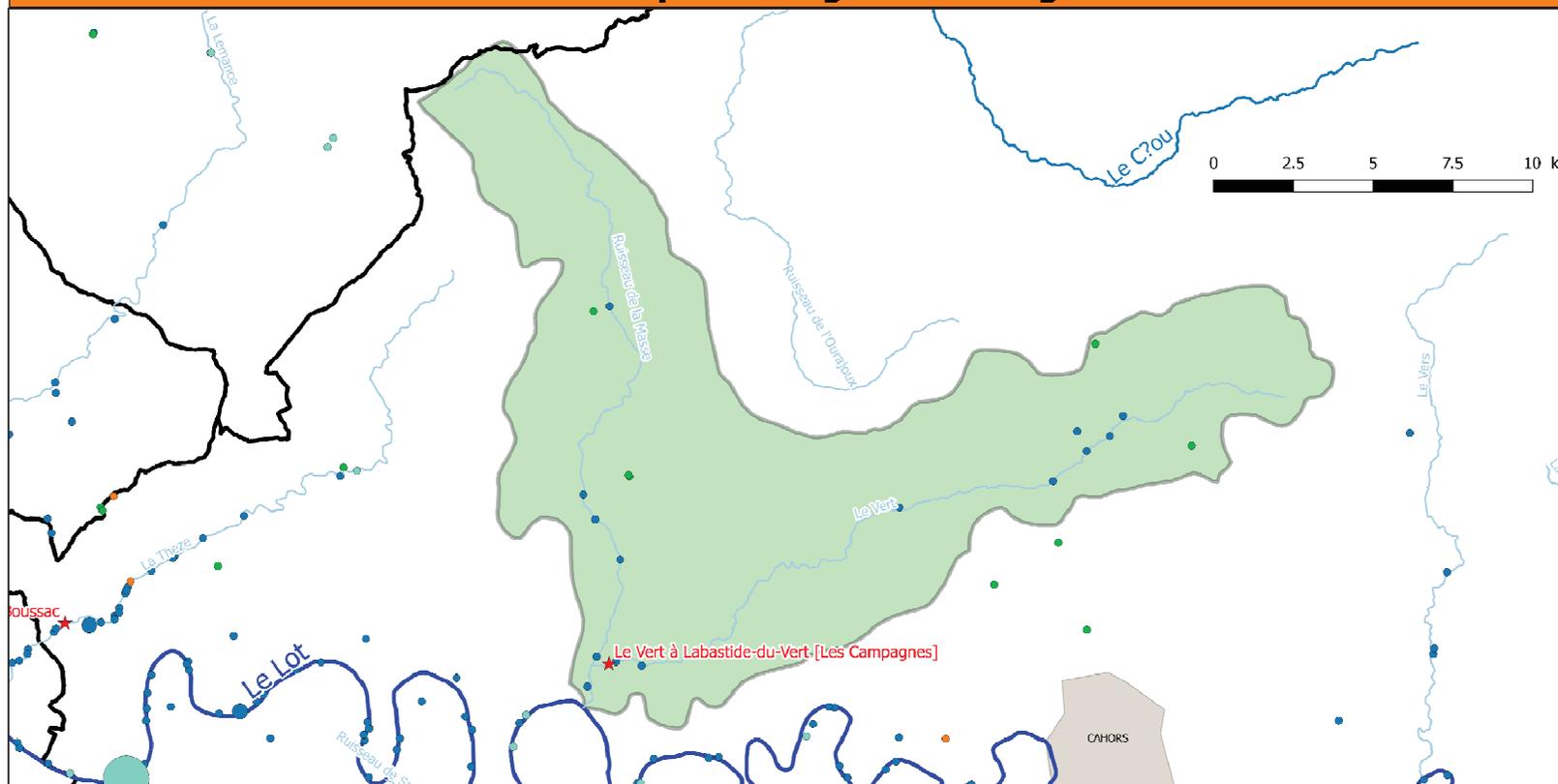


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 8 500 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte. Ils sont divisés en 2 zones : Vert amont + Vert aval Masse

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

5 800 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

2 500 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

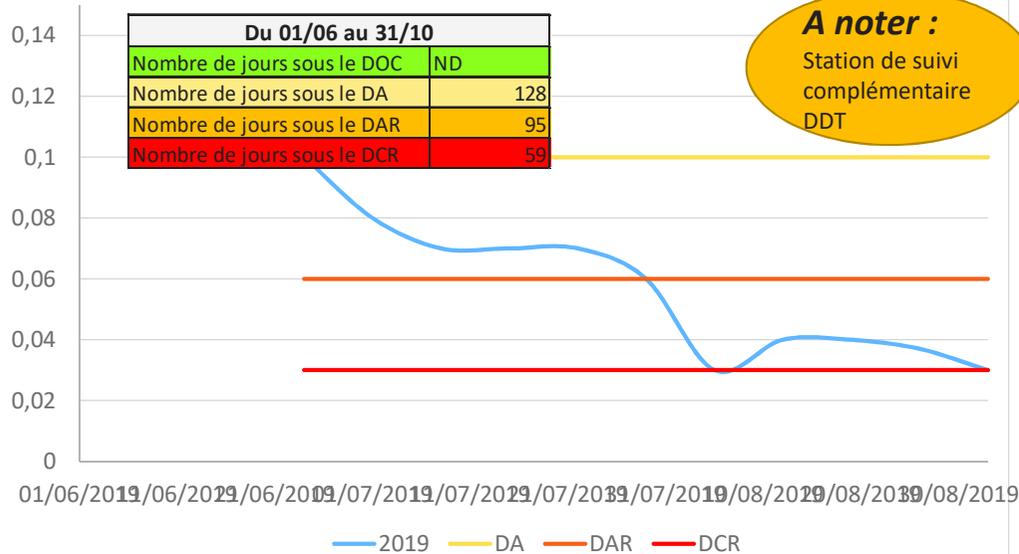


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

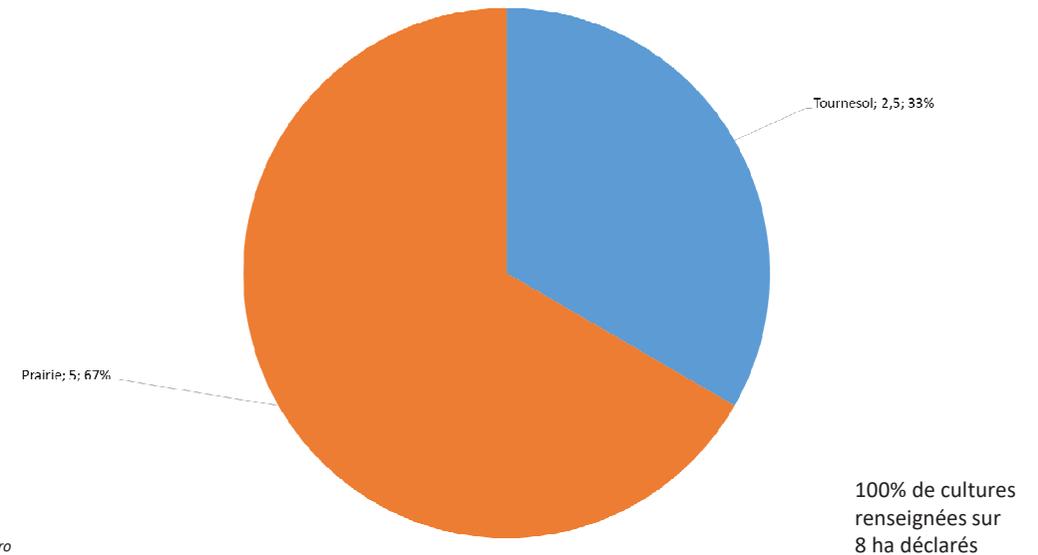
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits observés à Vers (Vers)



Source : Banque Hydro

VERS Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

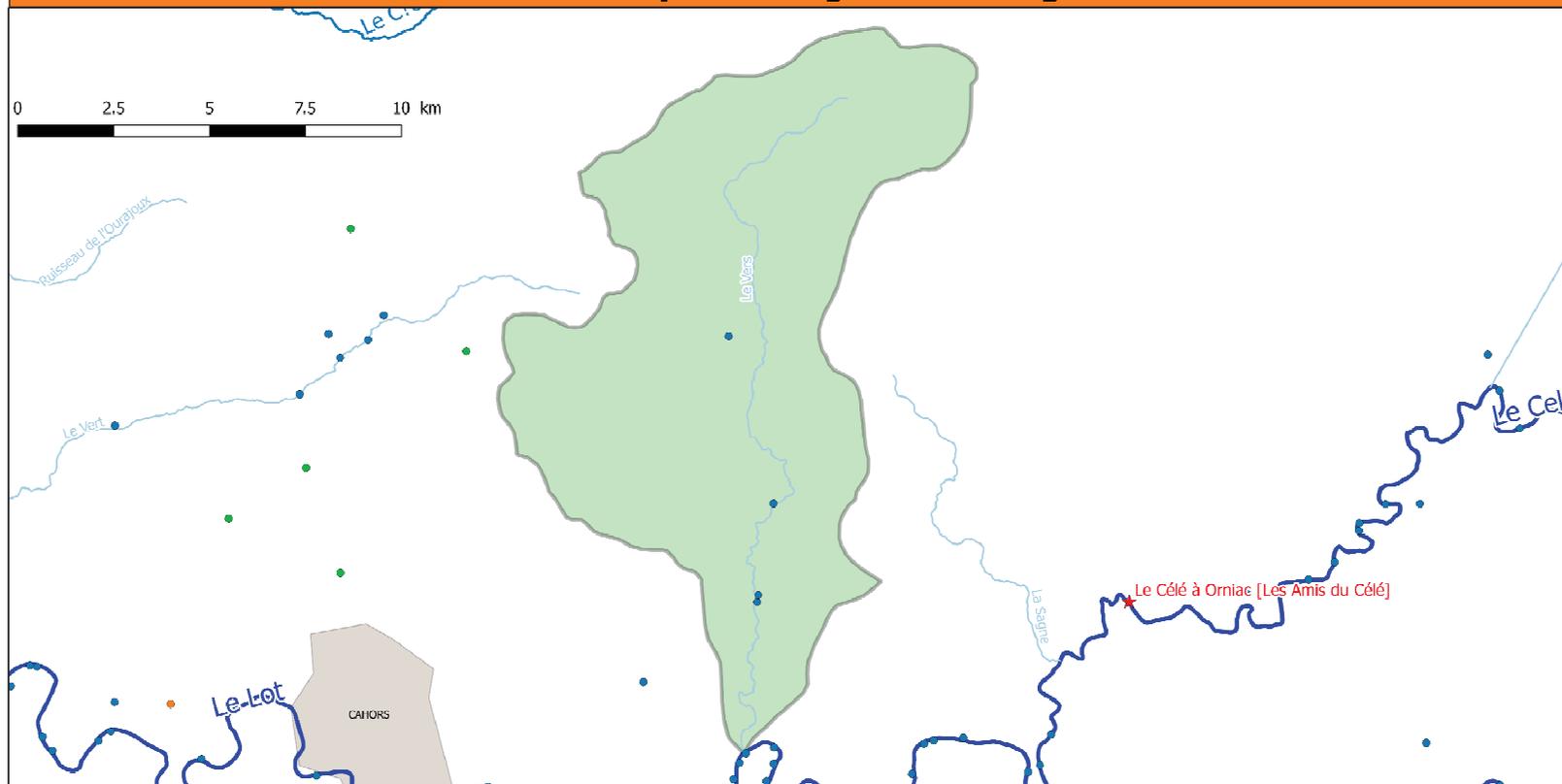


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	4
Surface irrigable déclarée (ha)	8
Débit autorisé total (m3/h)	160
Volume autorisé total (m3)	9 840
Volume prélevé total (m3)	5 570

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
 - ◆ Ouvrages de réalimentation
 - Cours d'eau principaux
 - ▭ Départements
 - ▭ Périmètres élémentaires
 - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0,0000 - 56000
 - 56000 - 112300
 - 112300 - 168500
 - 168500 - 225000
 - 225000 - 280800
- Prélèvements en nappe déconnectée**
- 0 - 6700
 - 6700 - 13400

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0,0000 - 50400
 - 50400 - 100800
 - 100800 - 151200
 - 151200 - 201600
 - 201600 - 252000

- Prélèvements en réseaux collectifs**
- 0 - 420000
 - 420000 - 850000
 - 850000 - 1260000
 - 1260000 - 1690000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

3 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

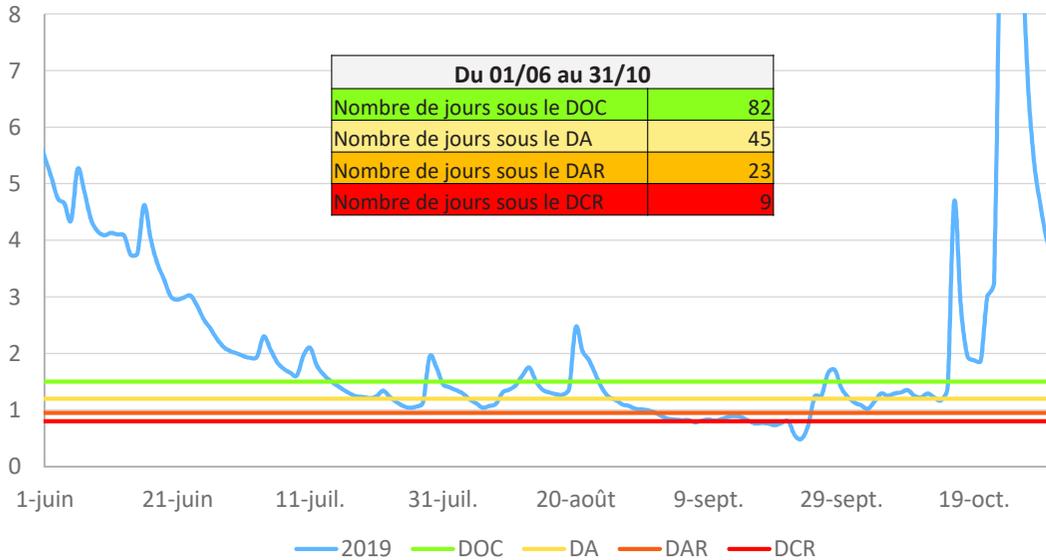


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Célé

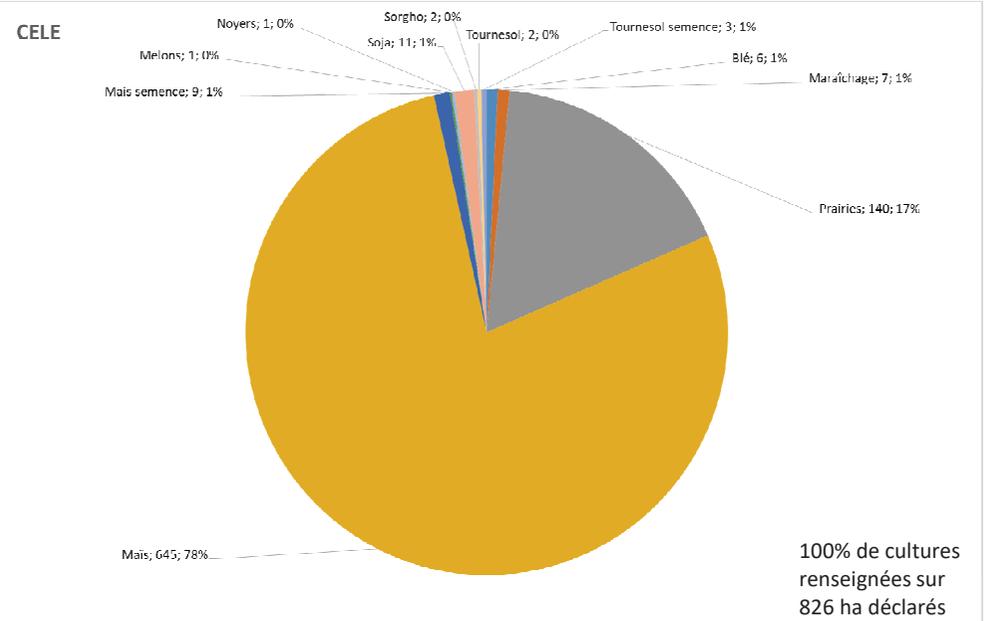
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2019

Débits mesurés à Orniac (Célé)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

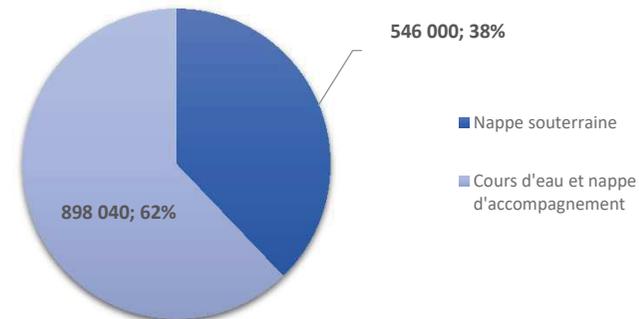


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	38
Nombre de lieux de pompages déclarés	54
Surface irrigable déclarée (ha)	339
Débit autorisé total (m3/h)	1 773
Volume autorisé total (m3)	546 000
Volume prélevé total (m3)	286 310

Répartition des volumes par type de ressource

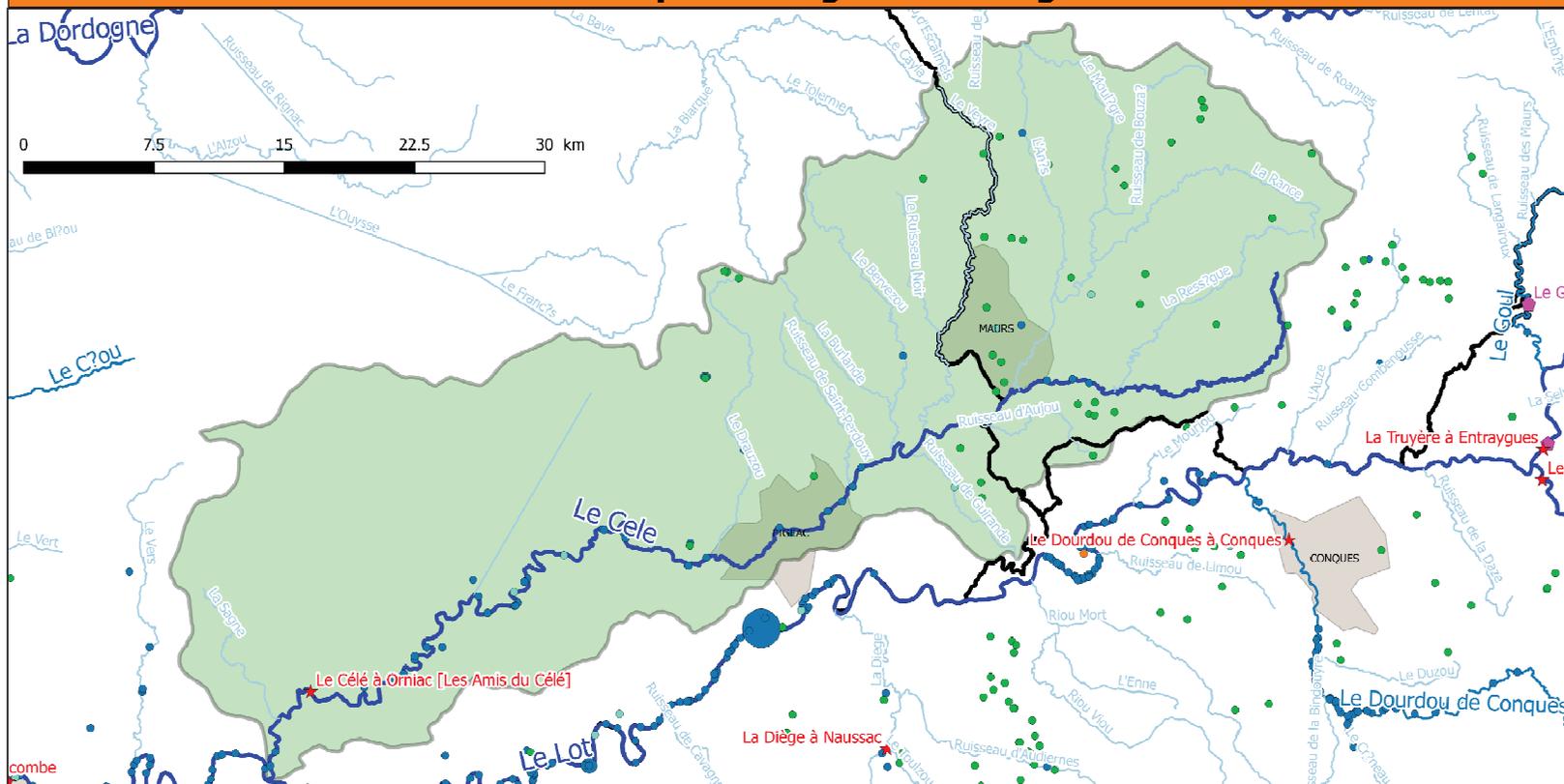


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 54 600 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

38 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 900 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées
- 0.0000 - 56000
 - 56000 - 112300
 - 112300 - 168500
 - 168500 - 225000
 - 225000 - 280800
- Prélèvements en nappe déconnectée
- 0 - 6700
 - 6700 - 13400

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement
- 0.0000 - 50400
 - 50400 - 100800
 - 100800 - 151200
 - 151200 - 201600
 - 201600 - 252000

- Prélèvements en réseaux collectifs
- 0 - 420000
 - 420000 - 850000
 - 850000 - 1260000
 - 1260000 - 1690000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

6 600 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 600 m³ pour du remplissage de plans d'eau et 6 000 m³ pour de l'irrigation de printemps

300 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

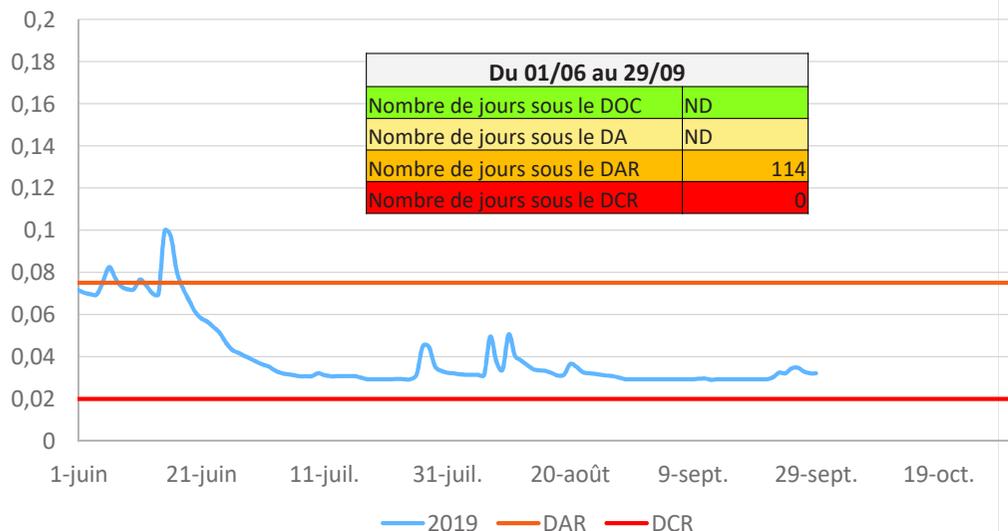


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Diège

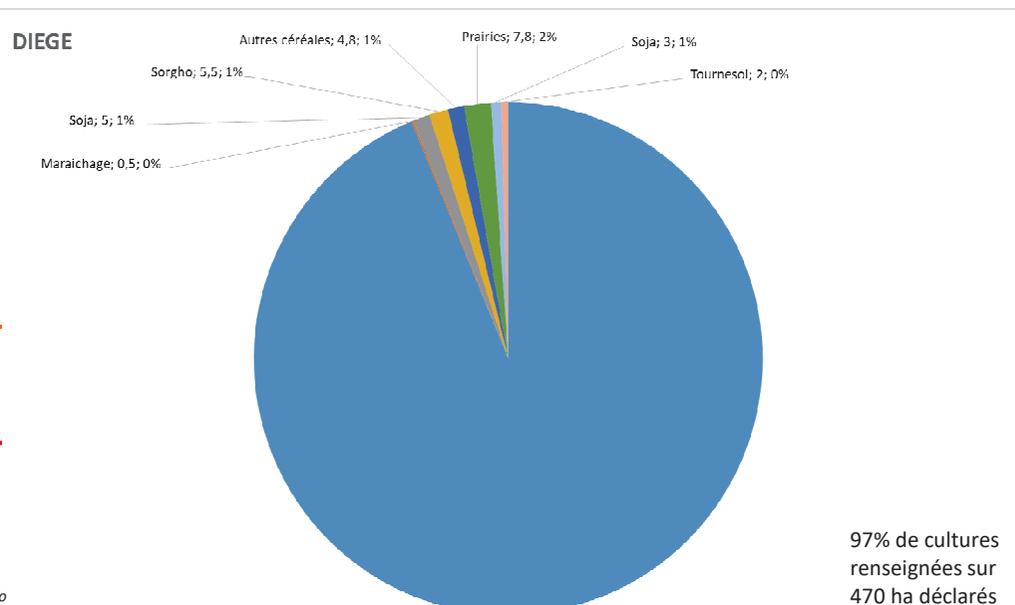
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2019

Débits mesurés à Naussac (Diège)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

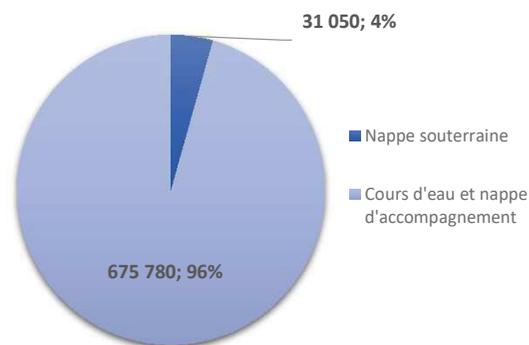


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	5
Nombre de lieux de pompages déclarés	7
Surface irrigable déclarée (ha)	32
Débit autorisé total (m³/h)	186
Volume autorisé total (m³)	31 050
Volume prélevé total (m³)	6 730

Répartition des volumes par type de ressource

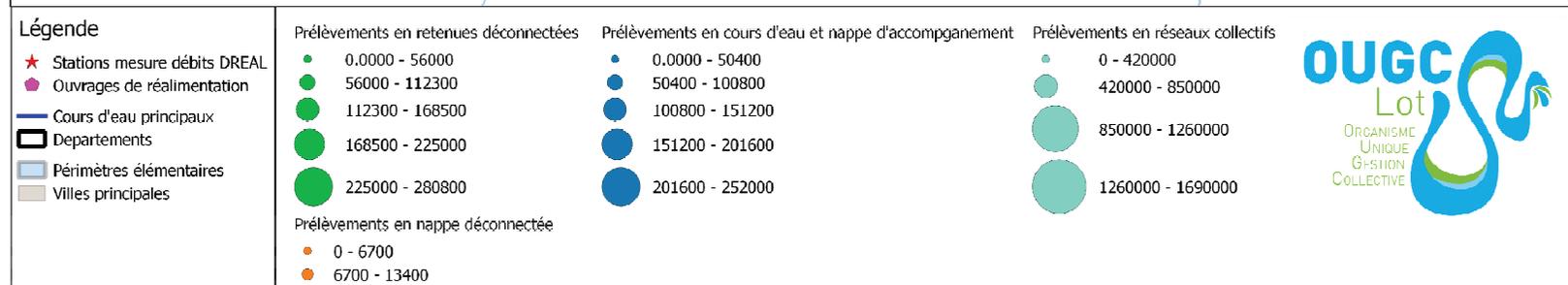
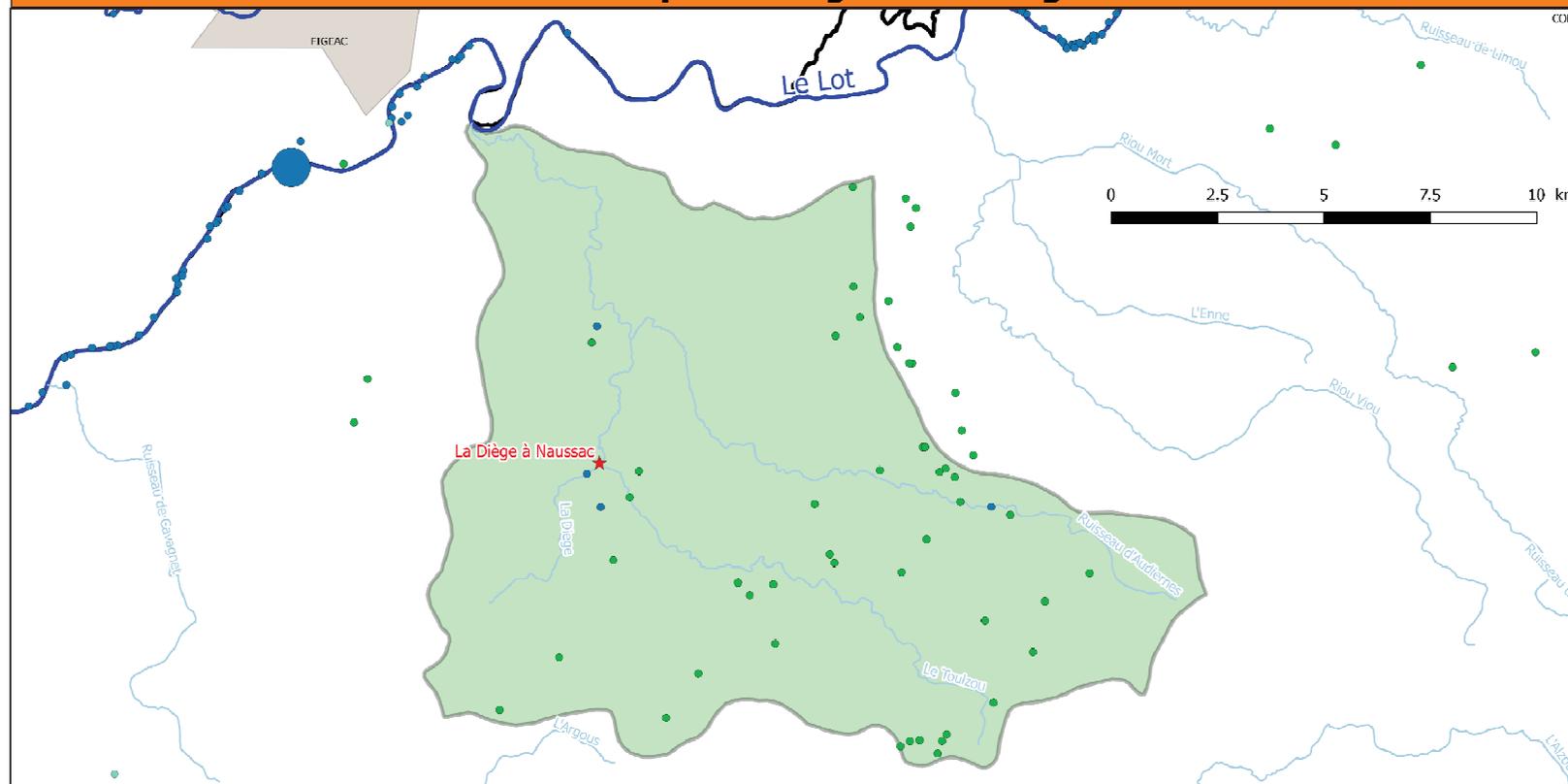


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 3 105 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité
Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

41 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 675 000 Mm³

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

20 100 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

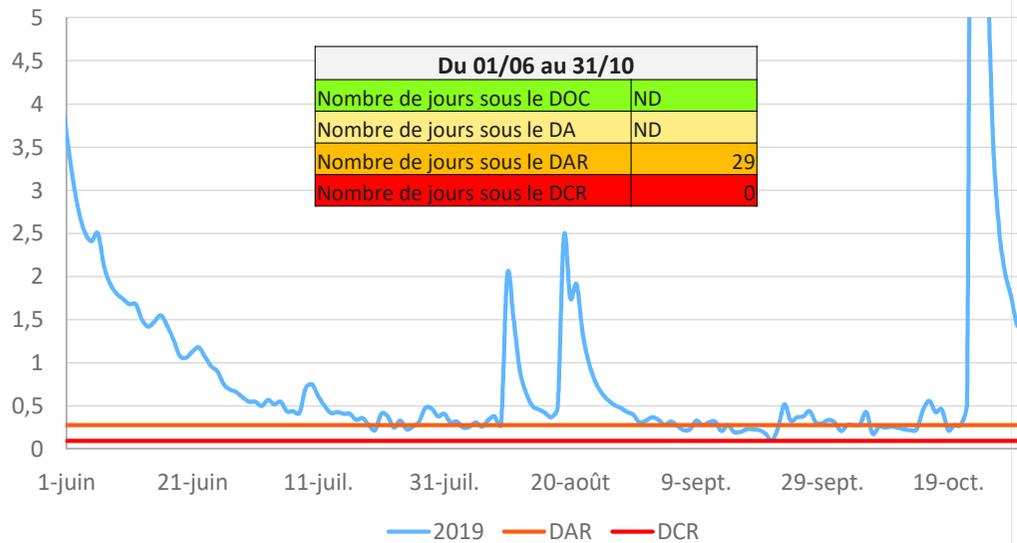


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

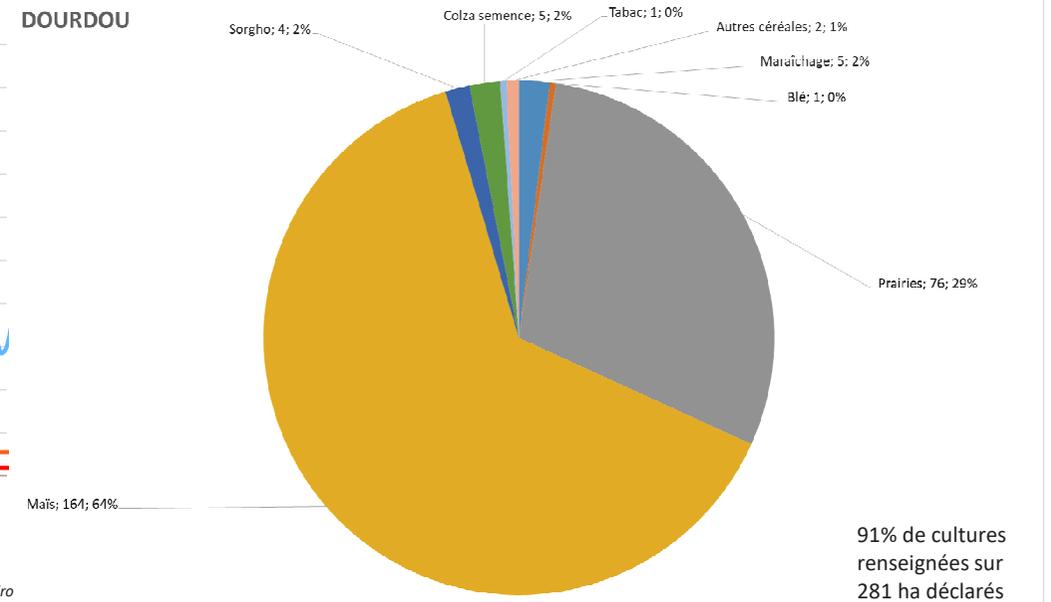
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Conques (Dourdou)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



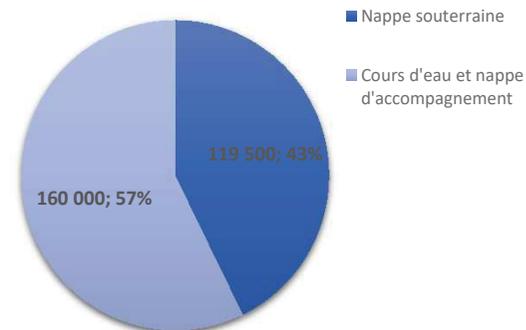
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	14
Nombre de lieux de pompages déclarés	52
Surface irrigable déclarée (ha)	173
Débit autorisé total (m3/h)	1 463
Volume autorisé total (m3)	119 500
Volume prélevé total (m3)	73 208

10 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 160 000 m3

Répartition des volumes par type de ressource

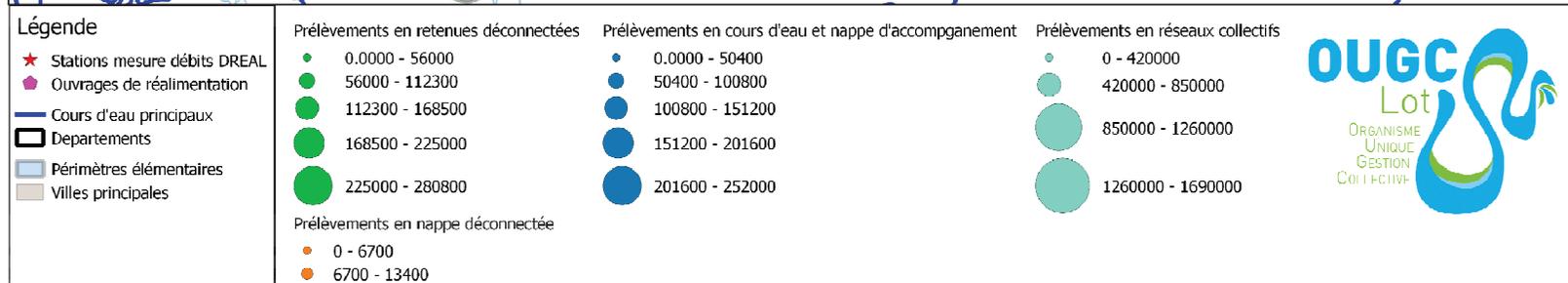
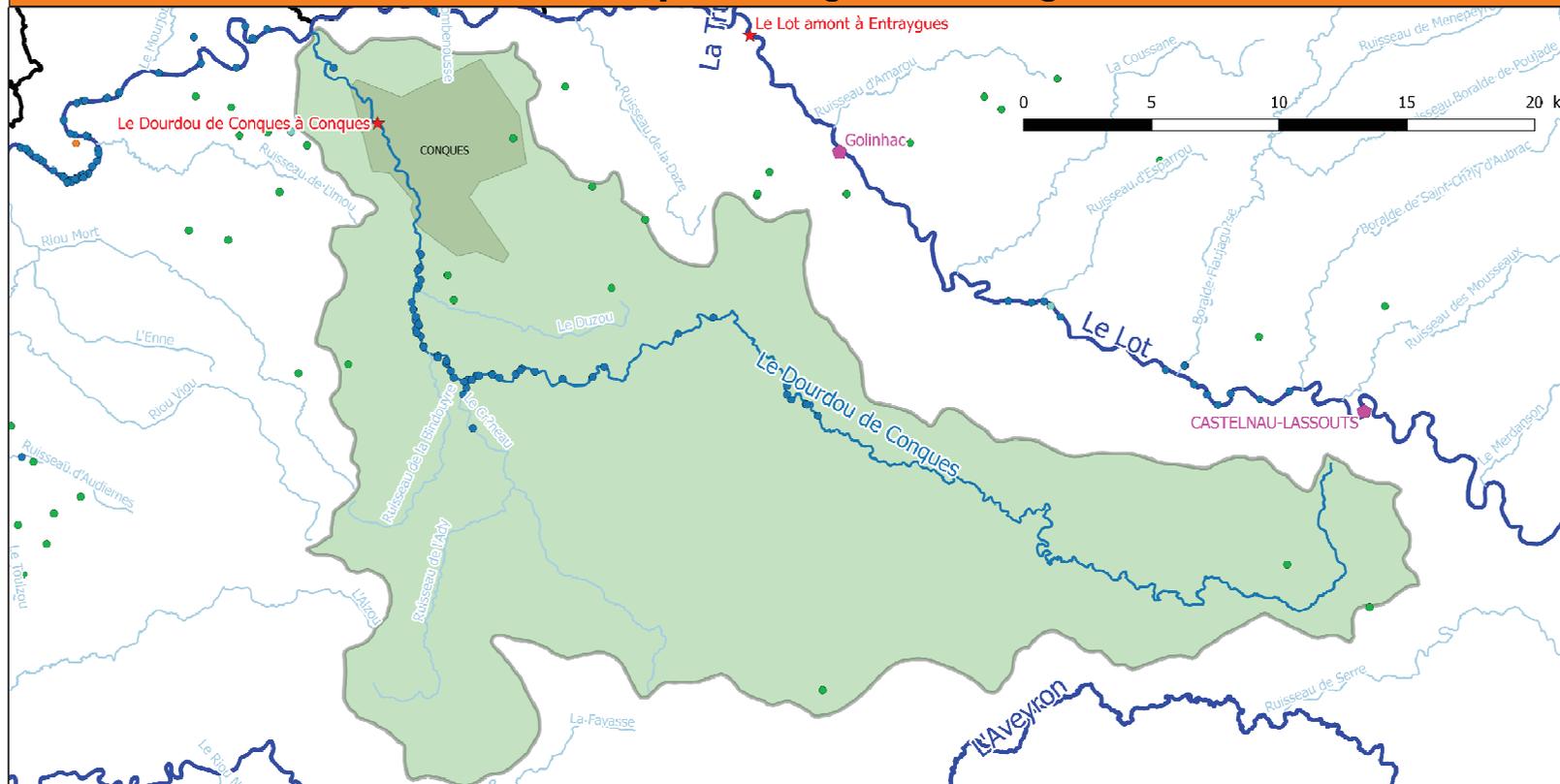


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 1 500 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque préleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

1 800 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

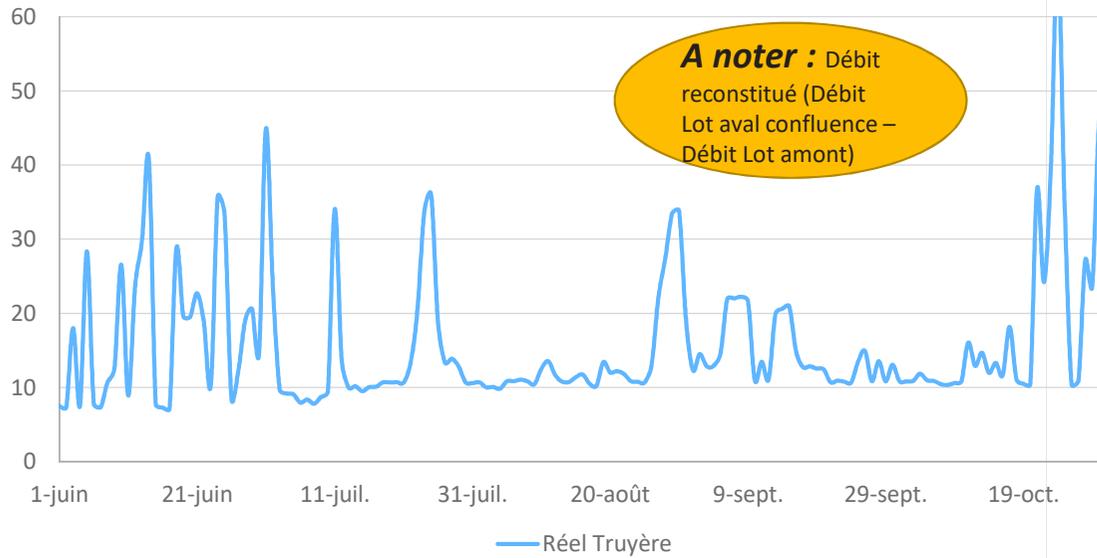


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Truyère

Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2019

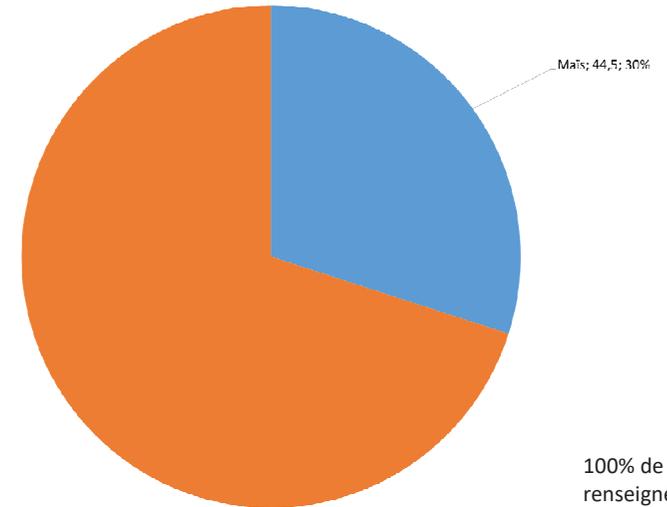
Débits mesurés à Entraygues (Truyère)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

TRUYERE



100% de cultures renseignées sur 149 ha déclarés

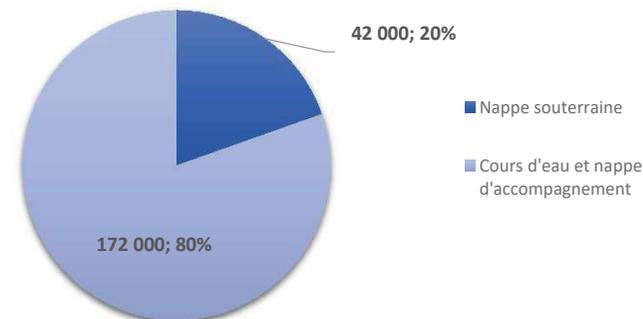
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

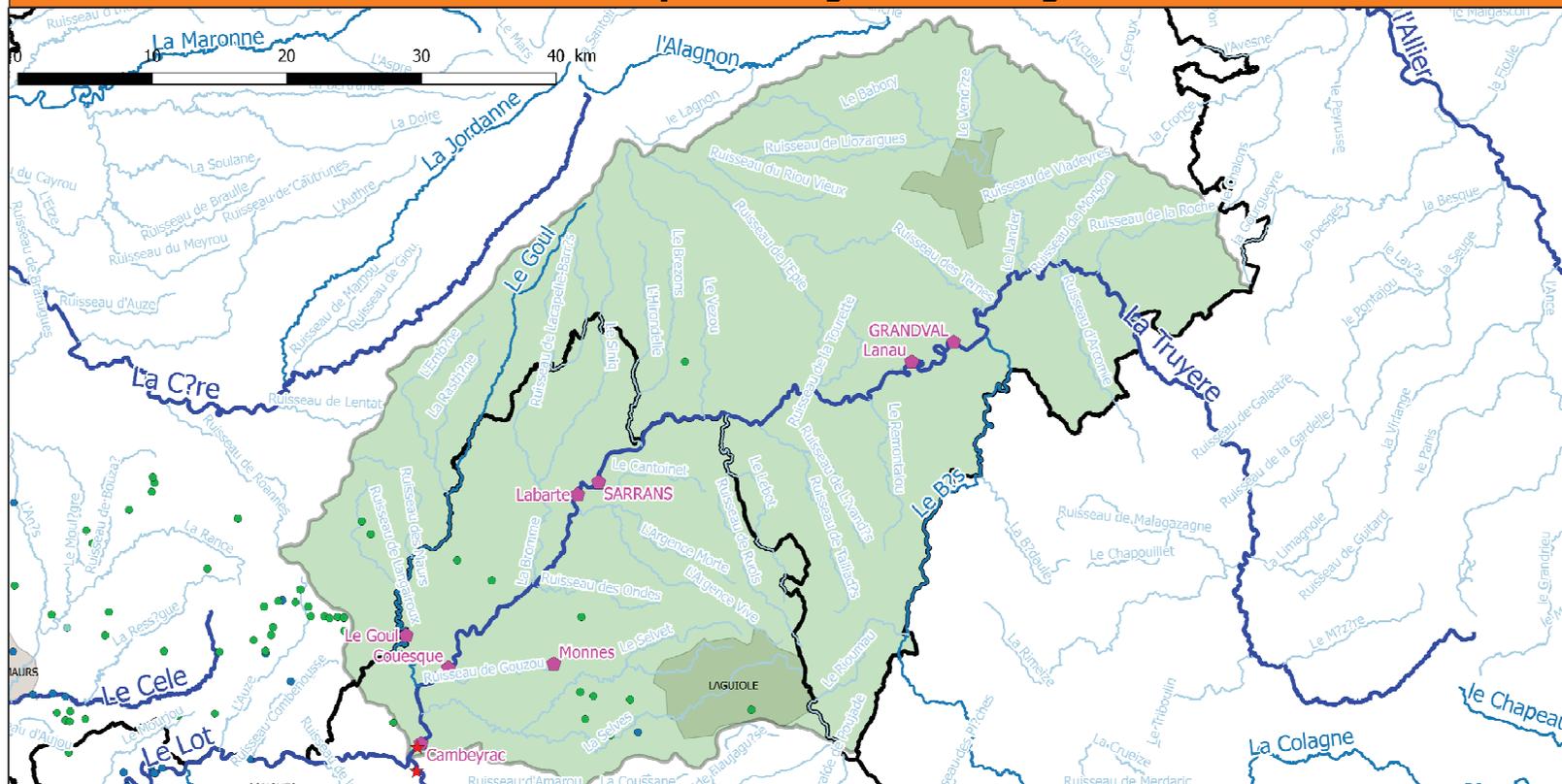
Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	3
Surface irrigable déclarée (ha)	49
Débit autorisé total (m3/h)	90
Volume autorisé total (m3)	42 000
Volume prélevé total (m3)	1 247

12 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 172 000 m3

Répartition des volumes par type de ressource



Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
 - ◆ Ouvrages de réalimentation
 - Cours d'eau principaux
 - ▭ Départements
 - ▭ Périmètres élémentaires
 - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0,0000 - 56000
 - 56000 - 112300
 - 112300 - 168500
 - 168500 - 225000
 - 225000 - 280800
- Prélèvements en nappe déconnectée**
- 0 - 6700
 - 6700 - 13400

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0,0000 - 50400
 - 50400 - 100800
 - 100800 - 151200
 - 151200 - 201600
 - 201600 - 252000

- Prélèvements en réseaux collectifs**
- 0 - 420000
 - 420000 - 850000
 - 850000 - 1260000
 - 1260000 - 1690000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

1 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

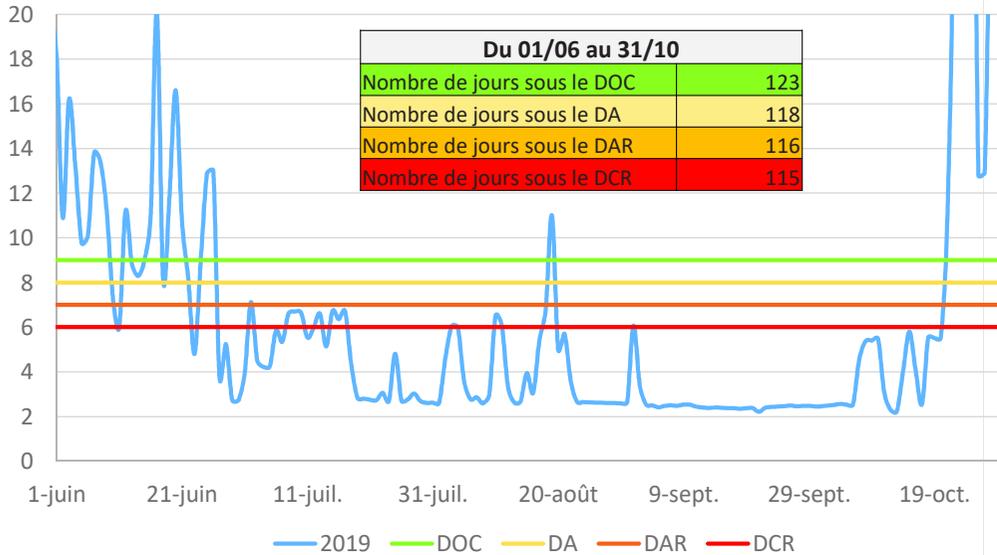


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

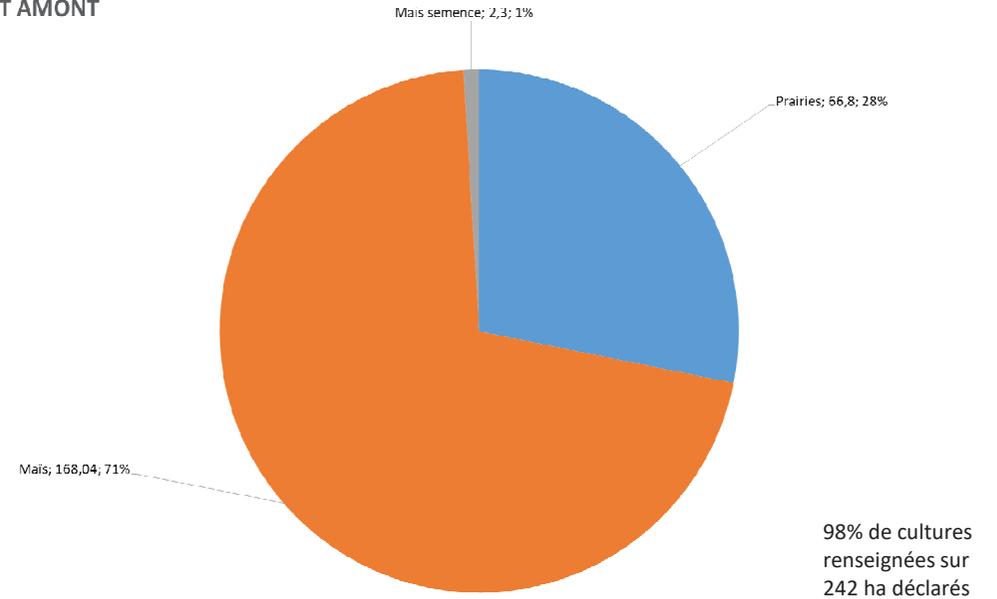
Débits mesurés à Entraygues (Lot amont)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

LOT AMONT



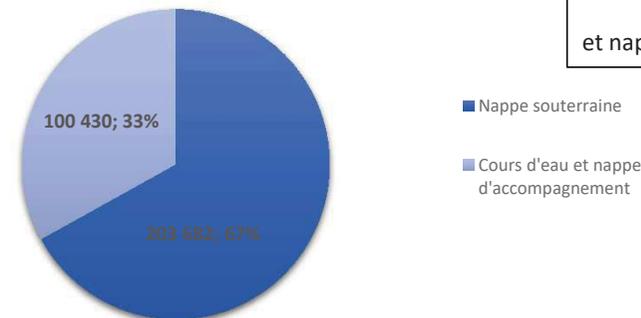
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2019

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2019

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	12
Nombre de lieux de pompages déclarés	15
Surface irrigable déclarée (ha)	161
Débit autorisé total (m³/h)	130
Volume autorisé total (m³)	203 682
Volume prélevé total (m³)	82 224

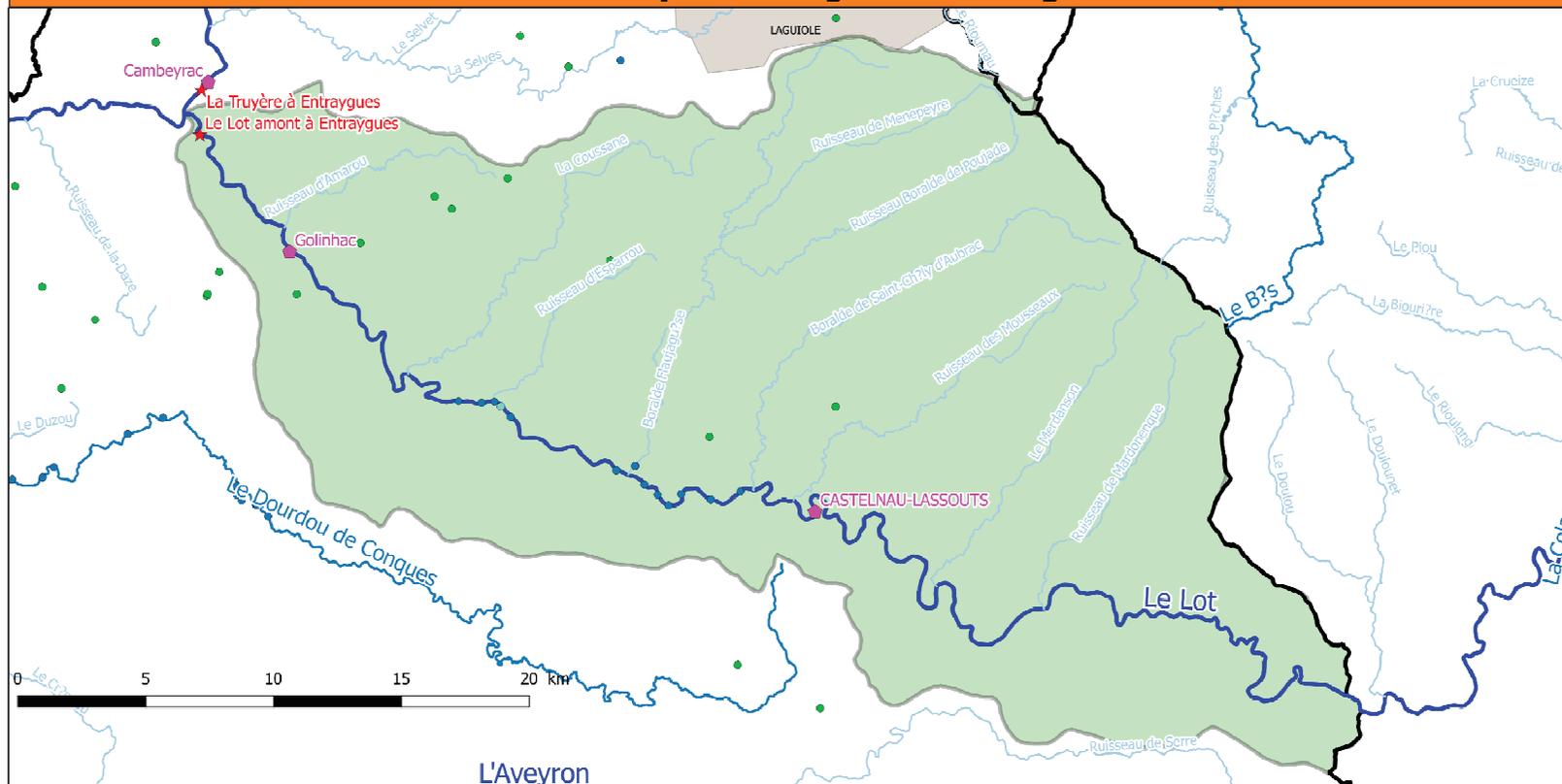
9 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 100 000 m³

Répartition des volumes par type de ressource



Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 20 368 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
 - ◆ Ouvrages de réalimentation
 - Cours d'eau principaux
 - ▭ Départements
 - ▭ Périmètres élémentaires
 - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0,0000 - 56000
 - 56000 - 112300
 - 112300 - 168500
 - 168500 - 225000
 - 225000 - 280800
- Prélèvements en nappe déconnectée**
- 0 - 6700
 - 6700 - 13400

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0,0000 - 50400
 - 50400 - 100800
 - 100800 - 151200
 - 151200 - 201600
 - 201600 - 252000

- Prélèvements en réseaux collectifs**
- 0 - 420000
 - 420000 - 850000
 - 850000 - 1260000
 - 1260000 - 1690000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2019-2020

10 000 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 7 000 m³ pour de l'irrigation de printemps et 3 000 m³ pour de l'antigel

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne